

Valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales

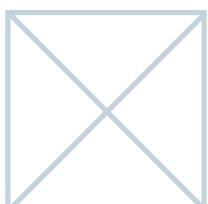


LALOI Marion

Photo 1: Une planche de la *Description de l'Égypte*, conservée dans le fonds ancien de la bibliothèque de la Ferté-Bernard

Sous la direction de Mme
Valérie NEVEU

Membres du jury
Neveu Valérie 1 | Maître de conférence
Sarrazin Véronique | Maître de conférence



Soutenu publiquement le :
9 septembre 2020

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Madame Valérie Neveu. Je la remercie d'avoir accepté de m'encadrer pour ce mémoire ainsi que de m'avoir orientée à propos du choix du sujet et de son traitement.

Je désire aussi remercier les professionnelles Stéphane Georget et Pauline Pillet pour m'avoir accueillie dans leurs fonds anciens, pour me les avoir présentés et pour avoir répondu à mes questions. Je les remercie de s'être montrés amicaux à ce projet et d'y avoir donné vie.

J'adresse mes sincères remerciements à Roselyne Dreux, directrice de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson pour m'avoir accueillie en stage, ce qui m'a confortée dans mon projet.

Je remercie ma très chère Maman qui me soutient toujours.

Enfin, je souhaite remercier mes camarades de promotion, Sandra, Pauline, Déborah et Julie, sur qui je sais que je peux compter et qui m'ont été d'une grande aide.

A tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE I : VALORISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES

1 Le patrimoine des bibliothèques

- 1.1. La notion de patrimoine
- 1.1.1. Étymologie et sens actuels du terme
- 1.1.2. Le patrimoine des bibliothèques
- 1.2. Panorama historique des fonds patrimoniaux en France
 - 1.2.1. L'Ancien Régime
 - 1.2.2. La Révolution
 - 1.2.3. Des XIX^e et XX^e siècles à nos jours
- 1.3. La BnF et le numérique
- 1.4. La Valorisation des collections patrimoniales
 - 1.4.1. Étymologie et sens actuels du mot « valorisation »
 - 1.4.2. La médiation
 - 1.4.3. Histoire de la valorisation des documents

2 Collections patrimoniales en bibliothèques municipales

- 2.1. État des lieux
 - 2.1.1. Les collections patrimoniales de France en quelques chiffres
 - 2.1.2. Enrichir les collections patrimoniales en bibliothèques municipales
 - 2.1.3. Les contraintes financières
 - 2.1.4. Personnel
- 2.2. Inscription des fonds patrimoniaux dans la politique documentaire de l'établissement
 - 2.2.1. Les documents mis en réserve
 - 2.2.2. Affiliation des collections patrimoniales avec les collections locales ?
- 2.3. Politique régionale, nationale et soutiens locaux
 - 2.3.1. Le Service du Livre et de la Lecture
 - 2.3.2. Le Plan d'action pour le Patrimoine écrit et projets nationaux
 - 2.3.3. Mobilis : exemple d'un soutien local financé par la région
 - 2.3.4. Inscription dans la politique documentaire de l'établissement

3 Usages et Valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales

- 3.1. Usages et Usagers
- 3.2. Rôle social de la valorisation de collections patrimoniales
- 3.3. Actions de valorisation des collections patrimoniales
 - 3.3.1. Expositions, vitrines et ateliers
 - 3.3.2. Du numérique à la valorisation

PARTIE II : BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

1 Bibliographie

2 Sitographie

PARTIE III : ÉTUDE DE CAS : VALORISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES DES BIBLIOTHÈQUES DE LA FERTÉ-BERNARD ET DE SAINT-CALAIS

1 Présentation et historique des bibliothèques et de leurs collections patrimoniales

- 1.1. La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à la Ferté-Bernard
 - 1.1.1. Histoire
 - 1.1.2. Collections
- 1.2. Le Musée-Bibliothèque de Saint-Calais
 - 1.2.1. Histoire
 - 1.2.2. Collections

2 Gestion générale des collections patrimoniales

- 2.1. Personnel
 - 2.1.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 2.1.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 2.2. Budget
 - 2.2.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 2.2.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 2.3. Usages et publics
 - 2.3.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 2.3.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 2.4. Informatisation et catalogage
 - 2.4.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 2.4.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 2.5. Perméabilité des collections patrimoniales avec celle des fonds locaux ?
 - 2.5.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 2.5.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

3 Valorisation des collections patrimoniales

- 3.1. Visites des fonds anciens
 - 3.1.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 3.1.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 3.2. Les Expositions
 - 3.2.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
 - 3.2.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais
- 3.3. Les classes patrimoines
 - 3.3.1. Scolaires
 - 3.3.2. Adultes
- 3.4. *Escape game* dans le fonds ancien
- 3.5. L'animation de passage

4 Retour d'expériences sur la gestion des collections patrimoniales

CONCLUSION

ANNEXES

1 Programme de la journée organisée par Mobilis

- 2 Offre d'emploi de la ville d'Auxerre**
- 3 Article de Stéphane Bern à propos de son projet de biographie de la princesse Alice de Monaco**
- 4 Affiche de l'*escape game Inside Opéra***

Introduction

*Un livre que personne ne voit jamais devient, paradoxalement, un livre qui n'existe pas*¹! Pourtant, en France, dans les petites bibliothèques municipales, il y a des œuvres qui sont méconnues du grand public, dont l'existence relève parfois de l'abstrait, et parfois de l'inconnu. Ce sont des objets, des documents, des livres, conservés pour leur survie derrière des rideaux qui filtrent les rayons du soleil et de la lune, préservés de l'humidité et de la chaleur. Ils ne sont pas soustraits au regard du public : ils sont signalisés comme les autres documents de la bibliothèque. Pourtant, il semble que dans la réalité des usagers, cela fait de ces collections des collections qui ne leur sont pas accessibles. Dans un espace où tout se touche, se consulte, se feuillette, se déplace, s'emprunte, se perd, se déchire, se mouille, ces collections sortent du lot, placées dans une réserve, derrière l'espace jeunesse où les bambins portent les livres à leur bouche. Ces collections sont des objets particuliers, qui demandent un traitement particulier, que les documents soient rares, précieux ou parfois seulement âgés. Les conditions que nécessite la conservation des collections patrimoniales donnent à ces collections une image de préciosité, de sacralité du document. Les usagers se sentent alors éloignés de ces documents qui nécessitent sûrement de nombreuses connaissances pour y avoir accès ou bien ils pensent que ces documents sont réservés à ceux qui aiment les livres et la littérature : ils ne conviennent sûrement pas à un public *lambda*. Les collections patrimoniales souffrent de cette image d'inaccessibilité. Pour remédier à cela et faire en sorte que les collections patrimoniales des bibliothèques municipales rencontrent le public, il est nécessaire d'user de la médiation. Les bibliothèques ont pour mission de rendre accessibles ces fonds au public qui les croit inaccessibles. La véritable question est alors comment mettre en valeur ces collections patrimoniales auprès du public ? En effet, les conditions nécessaires à leur conservation dont jouissent les collections patrimoniales sont des contraintes supplémentaires à leur valorisation, par rapport aux autres documents de la bibliothèque. De tous les documents disponibles, le livre est déjà le support le plus difficile à mettre en valeur, par rapport à un film qu'il suffit de projeter ou à un document sonore qu'il suffit de diffuser. Les bibliothécaires y parviennent cependant sans trop de mal en mettant en place des étagères thématiques ou en invitant les auteurs des ouvrages par exemple. Ce type de valorisation n'est bien sûr pas possible concernant les collections patrimoniales. Afin de créer des actions de mise en valeur de ces collections, les bibliothécaires doivent redoubler d'inventivité. Nous verrons donc au fil de ce mémoire comment il est possible de mettre en valeur les collections patrimoniales en bibliothèques municipales. Pour ce faire, nous ne nous attarderons pas sur les conditions nécessaires à la conservation de collections patrimoniales, mais nous esquisserons plutôt dans une première partie un panorama général de la situation actuelle concernant les collections patrimoniales des

1 Raphaële Mouren. *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, éditions du cercle de la librairie, 2007, p. 265.

bibliothèques municipales de France. Nous reviendrons sur la notion de patrimoine en bibliothèque et sur l'histoire de la valorisation des fonds. Nous brosserons un état des lieux des collections patrimoniales en bibliothèques municipales en France en nous interrogeant sur les contraintes que rencontrent les bibliothèques lors de leur gestion des collections patrimoniales, comment la gestion de ces collections doit s'inscrire dans les politiques nationales, régionales ainsi que locales et quel type de soutien peut recevoir une bibliothèque pour mieux gérer ces collections notamment. Puis nous aborderons les usages et la valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales, en nous questionnant sur son public, ses usages, le rôle social que peuvent avoir ces collections et sur les actions de valorisation que l'on peut mettre en œuvre. Dans une deuxième partie, nous présenterons les sources et références bibliographiques auxquelles nous avons eu recours lors de l'élaboration de ce mémoire de recherche. Dans une troisième partie, nous nous pencherons sur l'étude d'exemples spécifiques de bibliothèques qui mettent en place des actions de valorisation pour leurs collections patrimoniales qu'elles conservent en leur sein, en nous appuyant sur l'analyse bicéphale de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard (72) et du musée-bibliothèque de Saint-Calais (72).

Partie I : Valorisation des collections patrimoniales

1 Le patrimoine des bibliothèques

1.1. La notion de patrimoine

1.1.1. Étymologie et sens actuels du terme

Le mot patrimoine vient du latin *patrimonium* qui signifie « ce qui est relatif au père », en opposition au terme latin *matrimonium*, « ce qui est relatif à la mère »². La première occurrence du mot patrimoine en ancien français daterait de 1150 et signifiait « ensemble des biens, des droits hérités du père », en opposition au terme *matremoingne*. Ce mot a plusieurs sens en français actuel. Nous pouvons donc le définir comme étant « l'ensemble des biens hérités des descendants, réunis et conservés pour être transmis aux descendants », étant un synonyme d'héritage, de legs ou de succession dans ce contexte. Le terme patrimoine peut aussi être défini comme « l'ensemble des biens et des obligations d'une personne (physique ou morale) ou d'un groupe de personnes, appréciables en argent, et dans lequel entrent les actifs (valeurs, créances) et les passifs (dettes, engagements) ». Ce sens renvoie au patrimoine financier, foncier et aux patrimoines des ménages. Nous pouvons aussi parler de *séparation des patrimoines*, qui est un privilège accordant aux créanciers d'un défunt le droit d'être désintéressés avant les créanciers du ou des héritiers. Le terme a aussi en français une acception religieuse : le patrimoine est alors défini comme étant une partie du domaine possédé par l'Église romaine en Italie, soit les biens temporels de la papauté. Le terme connaît aussi une acception biologique. Il est défini comme étant « l'ensemble des gènes transmis à un individu par ses parents ». Il est le synonyme de génotype. Enfin, le mot patrimoine peut être défini comme « ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun ». Cette définition englobe le patrimoine archéologique, artistique, culturel, intellectuel, religieux, ainsi que le patrimoine dit collectif, c'est-à-dire, le patrimoine national, social, le patrimoine d'une nation ou d'un peuple. C'est cette dernière acception que nous allons principalement retenir lorsque nous emploierons le terme « patrimoine » dans ce mémoire. En effet, le patrimoine des bibliothèques relève du patrimoine artistique, culturel et intellectuel et historiquement parlant relève du patrimoine religieux. Le patrimoine contenu dans les bibliothèques, lorsqu'il est ancien, est bien un patrimoine que l'on considère comme étant un héritage commun transmis par les générations qui nous précèdent. Il était néanmoins nécessaire de revenir sur les différents sens que le terme patrimoine recoupe aujourd'hui car il est possible que nous évoquions ces autres acceptions au cours de ce travail, notamment le sens que nous avons évoqué en premier lieu, qui désigne le patrimoine comme étant l'ensemble des biens hérités des descendants, réunis et conservés pour être transmis aux descendants lorsque nous aborderons la thématique des dons et des legs en bibliothèque.

2 CNRTL [En ligne] : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/patrimoine> (Page consultée le 25 février 2020).

1.1.2. Le patrimoine des bibliothèques

Il nous faut cependant poser la question : de quoi parle-t-on lorsque l'on évoque le patrimoine des bibliothèques ? Si le patrimoine des bibliothèques peut être principalement assimilé à la notion générale du patrimoine comme étant « ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun », il n'est toutefois pas si aisés d'en définir les contours. Appliqué aux bibliothèques, le terme patrimoine prête à confusion. En effet, dans l'imaginaire collectif des personnes qui ne sont pas spécialement liées au monde des bibliothèques et plus généralement à celui de la culture, le patrimoine des bibliothèques est rapidement admis comme se reportant exclusivement aux fonds patrimoniaux et fonds anciens des établissements, à ces collections mises à l'écart des autres collections qui semblent elles, être à destination du grand public. David McKitterick explique dans l'article *La Bibliothèque comme interaction : la lecture et le langage de la bibliographie* que le catalogue de la bibliothèque du Vatican datant de 1481 établissait une distinction entre les quatre salles de l'établissement : la bibliothèque latine, la bibliothèque grecque, la bibliothèque pontificale, pour les archives de la papauté et la bibliothèque secrète, pour les manuscrits les plus précieux³. Si cette vision du patrimoine est ancienne, elle n'est cependant pas si éloignée de l'image que le grand public peut encore avoir aujourd'hui des fonds patrimoniaux en bibliothèques municipales. Toutefois, dans l'article *La Représentation des bibliothèques, XVI^e - XX^e siècle*, Dominique Poulot refuse que le patrimoine des bibliothèques soit réduit à ces fonds invisibles mais elle estime que « certains reconnaissent dans le patrimoine la partie de la collection de livres qui, plus ancienne, doit être conservée et transmise, mais sans dessein d'utilité ou au moins d'usage actuel »⁴. Sylvie Le Ray précise que la notion de patrimoine en bibliothèque renvoie « à des documents, ensembles ou fonds considérés comme anciens, rares ou précieux, et dont l'identification ne s'est faite que de manière progressive depuis la révolution française »⁵. En effet, les commentaires de l'article 8 de la *Charte des bibliothèques*, publiée en 1991, font entrer dans les collections patrimoniales « tout document de plus de cent ans d'âge »⁶. Cet adage présente un inconvénient majeur : il participe à la « sacralisation abusive de collections anciennes sans la moindre valeur scientifique, conservation coûteuse et défaillante [...] d'ouvrages sans rapport avec une quelconque orientation documentaire des fonds, difficulté à maîtriser dans sa globalité le spectre disciplinaire formé par leurs contenus »⁷. Par ailleurs, Bernard Huchet ajoute que cette vision du patrimoine qui s'articule de manière préférentielle, voire exclusive, sur les fonds anciens conduit à sous-estimer l'intérêt patrimonial à venir des

3 David McKitterick, « La Bibliothèque comme interaction : la lecture et le langage de la bibliographie », dans *Le Pouvoir des bibliothèques*, Marc Baratin et Christian Jacob éd., Albin Michel, 1996, p. 109.

4 Dominique Poulot, « La Représentation des bibliothèques, XVI^e - XX^e siècle », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, Paris, électre-éditions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 19.

5 Sylvie Le Ray, « Singularité et ambiguïté du patrimoine écrit », *ibid*, p. 43.

6 *BiblioFrance* [En ligne] : bibliofrance.org. (Page consultée le 31 avril 2020).

7 Bernard Huchet « Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier » », dans *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, dir. Dominique Coq, Villeurbanne, Presse de l'Enssib, coll. La Boîte à outils, n°26, 2012. p. 29.

autres collections, notamment contemporaines, alors qu'il est indispensable d'admettre que leur transmission, conjointement aux traces que nous ont laissées les époques antérieures, présente le même degré de nécessité⁸. Restreindre la notion de patrimoine en bibliothèque à ces collections particulières serait en effet grandement préjudiciable. Jean-Luc Gautier-Gentès explique dans son article *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture*, que le terme de « patrimoine », qui est mentionné dans le rapport de Desgraves⁹, présenté au directeur du livre en 1982, est appliqué depuis une quarantaine d'années à certaines collections des bibliothèques publiques¹⁰. Bernard Huchet nous explique dans son article *Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier »* que le choix de ce terme en particulier a été fait dans l'optique de pouvoir faire bénéficier les bibliothèques de crédits spécifiques. En effet, son emploi est relativement récent. Dans les conventions conclues jusqu'aux années 1980, la notion de « bien culturel » était utilisée, et non le terme « patrimoine »¹¹. Était alors considéré comme un « bien culturel » un objet ou une œuvre qui avait un intérêt historique ou scientifique :

Biens meubles ou immeubles qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis par la convention¹².

L'appellation « patrimoine » a connu du succès parmi les professionnels des bibliothèques qui l'ont utilisée pour désigner et promouvoir une activité qui dépasse les simples opérations de conservation des collections anciennes¹³. Pourtant, dans l'introduction de son rapport, Louis Desgraves soulignait avec insistance que « traiter du patrimoine des bibliothèques, c'est traiter des bibliothèques dans leur entier »¹⁴ : les professionnels devaient être tenus d'exercer une vigilance patrimoniale sur les collections courantes. Le terme est pourtant resté employé pour désigner les fonds anciens, rares ou précieux, afin de leur donner une certaine reconnaissance qui était primordiale pour leur sauvegarde¹⁵. Noëlle Balley ajoute que l'excellence, la valeur d'exemplarité, le principe d'inscription sur une liste, resteront les critères de toutes les conventions internationales conclues sous l'égide de l'Unesco ou du Conseil de l'Europe :

8 *Ibid.*

9 Louis Desgraves, *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture*, 1982.

10 Jean-Luc Gautier-Gentès, « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, t. 54, n°3.

11 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 7, p. 24-31.

12 Convention de La Haye, 1954, article 1.

13 Bernard Huchet, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, op. cit., p. 26-27.

14 Louis Desgraves, *op. cit.*

15 Bernard Huchet, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, op. cit., p. 27.

« valeur universelle exceptionnelle », « chef-d'œuvre du génie humain créateur », « témoignage unique ou du moins exceptionnel », « signification universelle exceptionnelle », « d'une importance esthétique exceptionnelle », l'on pourrait encore multiplier longtemps les exemples de cette rhétorique emphatique. Dans les années 1970, s'y ajoute le critère d'exemplarité : « exemple éminent », « représentatif de l'histoire humaine », « représentatif d'une culture », etc.¹⁶

Même s'il continue d'être employé comme tel, nous ne pouvons donc nous contenter de cette acception du terme dans ce travail. Dans son article *Le Patrimoine*, Bernard Huchet définit alors le patrimoine des bibliothèques comme étant constitué de tous les documents, sans distinction d'âge, de nature ou de support, que ses missions l'amènent à conserver sans limitation de durée¹⁷ : « *a priori* tout devrait être considéré comme un élément du patrimoine » selon la formule de Jean-Philippe Lecat, ministre de la Culture lors de l'Année du patrimoine¹⁸ en 1980. Se référant à l'étymologie du mot « patrimoine », Dominique Poulot démontre que, d'après ses recherches dans le dictionnaire Littré¹⁹, le terme de « patrimoine » renvoie à l'origine à ce « bien d'héritage », qui est ce qui « descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants ». Ce sens n'évoque à aucun moment « un trésor ou un chef-d'œuvre ». Le patrimoine se confond avec l'héritage dont nous constatons la présence autour de nous, que nous revendiquons pour nôtre, mais qui requiert simultanément une intervention volontaire afin d'en assurer préservation et intelligibilité²⁰. Bernard Huchet définit le patrimoine des bibliothèques de la même façon, en insistant sur le fait que ce n'est pas la rareté ou la préciosité d'un ouvrage qui fait de lui un objet du patrimoine des bibliothèques mais bien le résultat d'une politique documentaire qui détermine les ouvrages qui sont susceptibles d'être conservés :

Le patrimoine d'une bibliothèque est l'ensemble des fonds qu'elle conserve, ou qu'elle acquiert, à des fins de transmission. Ce propos ne présume nullement qu'il se compose, pour tout ou partie, d'ouvrages anciens, rares ou précieux [...] : mais il associe la détermination du patrimoine à la communauté que dessert la bibliothèque, autant dire à des partenaires de statuts variés, susceptibles d'intervenir de manière active dans les choix documentaires de l'établissement²¹.

Si le patrimoine de la bibliothèque doit se définir par rapport à la communauté qu'il dessert, la politique documentaire de la bibliothèque doit alors se focaliser sur les individus qui composent cette communauté et l'identité que les individus peuvent se créer à travers le patrimoine préservé et conservé dans l'établissement. C'est ce que démontre Jean-Paul Oddo dans l'introduction du « Patrimoine », l'ouvrage de recherches sur le patrimoine des bibliothèques qu'il a dirigé :

16 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *op. cit.*, p. 26.

17 Bernard Huchet, « Le Patrimoine », dans *Le Métier de bibliothécaire*, dir. Yves Alix, Paris, ABF - Éditions du Cercle de la Librairie, 2010, p. 180.

18 Dominique Poulot, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, *op. cit.*, p. 17.

19 *Littré* [En ligne]. <https://www.littre.org/> (Page consultée le 1 juin 2020).

20 Dominique Poulot, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, *op. cit.*, p. 18.

21 Bernard Huchet, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 30-31.

Patrimoine, les bibliothèques l'ont été immédiatement, en leur tout plus qu'en leur partie, au moment des confiscations révolutionnaires, acte fondateur ou refondateur, quand les collections constituées par les anciennes élites devinrent biens de la nation. Naturellement, ce patrimoine originel était tout orienté vers un futur de partage du savoir, d'éducation des citoyens, de pédagogie réalisée par des monuments rendus au peuple ; il ne s'agissait pas d'un patrimoine par lequel on tente de retrouver une « identité » que nos contemporains pensent avoir perdue.²²

Nous n'avons pas le même rapport au patrimoine aujourd'hui que lors de la Révolution. Les politiques documentaires des fonds patrimoniaux ainsi que celles des fonds locaux s'orientent vers les éléments anciens qui ont été les bases de la communauté qu'ils desservent en les recherchant à travers ce patrimoine des bibliothèques. C'est ce que met en avant Dominique Poulot dans sa réflexion à propos de la détermination du patrimoine en bibliothèque :

Le patrimoine se définit donc à la fois par la réalité physique de ses objets, par la valeur esthétique et documentaire le plus souvent, ou illustrative, voire de reconnaissance sentimentale, qui leur attribue le savoir commun, et par le statut spécifique. Il relève de la réflexion savante, mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion. C'est sous ce double rapport qu'il fonde une représentation de la civilisation, au sein du jeu complexe des sensibilités à l'égard du passé, de ses appropriations diverses et de la construction des identités.²³

Le patrimoine des bibliothèques ne se limite donc pas aux collections patrimoniales. C'est pour cette raison que nous ne l'emploierons plus par la suite car nous allons concentrer notre travail sur une partie, et non la totalité, de ce patrimoine des bibliothèques, que sont les fonds patrimoniaux, que l'on peut aussi trouver sous la dénomination de collections patrimoniales ou encore fonds anciens.

1.2. Panorama historique des fonds patrimoniaux en France

1.2.1. L'Ancien Régime

Dans son article *Le droit du patrimoine écrit : d'où il vient ? Où il va ?*, Gérard Cohen met en lumière que jusqu'à la Révolution française, les fonds patrimoniaux des bibliothèques françaises se sont développés dans quatre domaines : le domaine royal, dont la Bibliothèque nationale de France (BnF) est aujourd'hui l'héritière ; le domaine ecclésiastique, dont relevaient les universités et les collèges ; le domaine municipal avec la constitution de bibliothèques publiques issues de dons ou de legs privés ; et le domaine privé autour des grands patrimoines nobiliaires ou de riches particuliers²⁴. Nombre de ces bibliothèques se sont ouvertes au public dès le XII^e siècle, période qui correspond à celle de l'émergence de l'université dont l'enseignement est basé sur les livres : les demandes pour accéder aux ouvrages étaient de plus en plus importantes. La création de l'imprimerie en 1455 dans la boutique Gutenberg à Mayence marque un tournant dans l'histoire du livre et des collections des bibliothèques. Face à une demande toujours plus importante de

22 Jean-Paul Oddos, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, op. cit., p. 10.

23 Dominique Poulot, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, op. cit., p. 20.

24 Gérard Cohen, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, op. cit., p. 14.

livres, notamment de la part des étudiants des universités et collèges, l'imprimerie a été la solution technique qui a permis de produire plus de livres, plus vite, et pour un prix inférieur à celui d'une copie d'un livre manuscrit pour conquérir ce marché émergeant. La naissance de l'imprimerie a accompagné et stimulé le développement de la lecture et de la consommation de textes : elle a permis l'émergence d'une civilisation de l'écrit et de la lecture. À la fin de l'Ancien Régime, le domaine public se restreint au domaine royal. Les livres et les manuscrits de la Bibliothèque royale sont volontiers prêtés, donnés, vendus ou échangés... La notion de patrimoine culturel ne porte alors pas ce nom : le terme apparaîtra au XIX^e siècle, et sera alors associé au patrimoine monumental²⁵. À partir du XVIII^e siècle, les collections des grandes bibliothèques reçoivent une valeur historique, chère aux antiquaires beaucoup plus qu'aux savants et philosophes car éloignée de l'usage commun des lecteurs.²⁶ De plus, l'idée d'un statut spécifique conféré, en cas de conflit armé, aux différents éléments composant notre patrimoine global, celui-ci incluant entre autres le patrimoine écrit des bibliothèques, apparaît dans le droit des gens au milieu du XVIII^e siècle. En 1758, Emer de Vattel, juriste qui a profondément marqué le droit international public, énonce le principe d'une protection particulière accordée, en temps de guerre, « aux édifices qui font honneur à l'humanité [...], tous les ouvrages respectables par leur beauté [...], les monuments des arts »²⁷.

1.2.2. La Révolution

Gérard Cohen explique que la révolution de 1789 va, en plusieurs séquences, bouleverser ce paysage du patrimoine écrit des bibliothèques sans néanmoins effacer la répartition en quatre domaines qui perdure dans la nouvelle organisation : en effet, on y retrouve la bibliothèque nationale, les bibliothèques municipales, les bibliothèques savantes et d'université et les bibliothèques privées²⁸. Ces bouleversements surviennent sous forme de décrets, de lois et d'instructions : la loi du 2 novembre 1789 confisque les biens du clergé ; le décret du 9 février 1792 confisque les biens des émigrés ; le décret du 18 août 1792 supprime les congrégations, les universités, les facultés et les sociétés savantes ; le décret du 8 mars 1793 confisque les biens des écoles, des collèges, des paroisses, des communautés religieuses et des universités ; le décret du 27 janvier 1794 crée des bibliothèques de district, au nombre de cinq cent quarante cinq, qui ont le droit exclusif de constituer leurs collections à partir des ouvrages confisqués, stockés dans les dépôts littéraires ; l'instruction du 7 mai 1796 indiquant que les écoles centrales, récemment créées dans les chefs-lieux des départements, peuvent choisir pour leur bibliothèque les ouvrages utiles à l'enseignement dans les dépôts littéraires ; et finalement le décret du 28 janvier 1803 qui stipule que les bibliothèques des lycées, qui ont remplacé en 1802 les écoles centrales, sont confiées aux municipalités dans lesquelles elles sont situées. Ce dernier décret est celui qui crée les

25 *Ibid*, p. 20.

26 Dominique Poulot, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, *op. cit.*, p. 19.

27 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *op. cit.*, p. 25.

28 Gérard Cohen, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 15.

bibliothèques municipales comme nous les connaissons aujourd’hui. Gérard Cohen met en évidence le fait, malgré l’absence d’inventaire complet et agrégé qui nécessite que nous prenions ce chiffrage avec une grande prudence, que l’on estime le nombre d’ouvrages réquisitionnés par les révolutionnaires à plusieurs millions de volumes, répartis environ pour moitié entre les bibliothèques municipales et les bibliothèques parisiennes, dont la Bibliothèque Nationale²⁹.

1.2.3. Des XIX^e et XX^e siècles à nos jours

À partir du XIX^e siècle, les fonds des bibliothèques municipales vont s’accroître par des achats, des concessions et envois de l’État, et des dons et legs de particuliers, qui sont considérables : on estime que leur nombre avoisine celui des ouvrages confisqués par les révolutionnaires³⁰. Gérard Cohen précise cependant que les apports de l’État aux collections des bibliothèques sont tout aussi importants. Ils se font sous la forme de concessions ministérielles, c’est-à-dire que l’État fait une commande d’une série d’ouvrages sur des sujets qu’il juge dignes d’intérêt auprès d’un éditeur et il en distribue les exemplaires aux bibliothèques³¹. Henri Comte estime que l’ensemble de ces concessions, depuis 1809 jusqu’au XX^e siècle, s’élève à treize millions de volumes³². Le principe de catalogue chronologique des ouvrages date de la fin du XIX^e siècle, et c’est avec lui que naît une nouvelle ère : celle de la mise en réserve. Instaurées dès le début du XIX^e siècle par Joseph Van Praët, bibliothécaire et savant français originaire de Flandre, les réserves étaient composées d’incunables, de grands livres illustrés, d’ouvrages comportant des reliures décorées ou d’ouvrages contenant des « monuments typographiques » de divers âges de l’imprimerie. En effet, d’après Jean-Paul Oddos, les bibliothécaires ont peu à peu constitué des fonds à part, pour les distinguer parmi les autres, « mieux les étudier sans doute, les vénérer aussi et les soustraire aux curiosités des profanes »³³. Au lieu de donner un accès égal à tous aux collections des bibliothèques, les bibliothécaires n’accordaient leur accès qu’à leurs pairs ou à des savants. Il ajoute que le fait d’avoir défini les incunables comme étant les livres imprimés avant l’année 1501, qui les distinguent des livres « plus récents » est représentatif de ce mouvement de mise à l’écart au sein de collections qui étaient encore administrativement toutes patrimoniales.³⁴ L’usage de la mise en réserve s’étend aux grandes bibliothèques, les critères changent, s’élargissent : les manuscrits anciens et imprimés voisinent ; parfois aux rares incunables on ajoute toutes les éditions du XIV^e siècle³⁵. Jean-Paul Oddos explique aussi que les réserves s’élargissent encore à des documents plus récents (tirages limités, livres illustrés, livres de bibliophilie, gravures modernes, photographies anciennes), mais l’entrée du neuf dans ce lieu restreint coïncide à peu de choses près avec la

29 *Ibid.* p. 16.

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

32 Henri Comte, *Les Bibliothèques publiques en France*, Paris, Presses de l’École nationale supérieure des bibliothèques, 1977, p. 72.

33 Jean-Paul Oddos, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, *op. cit.*, p. 10.

34 *Ibid.*

35 *Ibid.*

séparation plus radicale d'une partie des fonds, alors dénommés « anciens » : les documents d'avant 1810 (avant la généralisation des caractères Didot) sont anciens, ils appartiennent formellement à un autre univers.³⁶ Les documents imprimés anciens datant d'avant 1810 ont certaines caractéristiques communes : on les reconnaît à leur papier artisanal, dont on aperçoit par transparence vergeures, pontuseaux et filigranes ; à leur reliure en cuir ; leurs dorures ; ou encore leur typographie ancienne (lorsque le *s* et allongée en *f* par exemple). Puis, Jean-Paul Oddos met en évidence le fait que la France a fait le choix de restreindre les biens culturels ainsi protégés à une liste de catégories qui croise ancieneté et seuils de valeur financière, eux-mêmes déclinés en fonction du type de bien : livres ayant plus de cent ans d'âge, isolés ou en collection, d'une valeur supérieure à cinquante mille euros, cartes géographiques imprimées ayant plus de deux cents ans d'âge d'une valeur supérieure à quinze mille euros...³⁷ Au début du XX^e siècle, on confisque les fonds des bibliothèques des congrégations religieuses qui sont dissoutes par les lois de 1901-1905 sur la séparation de l'Église et de l'État³⁸. Au tournant des années 1980-1990 s'opère un changement de paradigme : le patrimoine n'est plus défini seulement sur des critères de qualité exceptionnelle, mais de représentativité et d'exemplarité. Il n'est plus considéré en soi, mais par rapport à une communauté donnée³⁹. Au XIX^e et au XX^e siècles se met en place un droit du patrimoine des bibliothèques : des lois encadrent désormais la protection et la conservation des fonds. *Le Code du patrimoine* prévoit pour les collections des bibliothèques municipales un certain nombre de dispositions protectrices comme le contrôle de la circulation des biens culturels des bibliothèques par le Service du Livre et de la Lecture (SLL) à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne, ou le contrôle des opérations de restauration de documents par le préfet de région⁴⁰ par exemple. Les décrets 92-26 du 9 janvier 1992 et 91-841 du 2 septembre 1991 attribuent aux conservateurs et bibliothécaires une mission patrimoniale, sans que ce patrimoine soit défini⁴¹. Depuis les années 2000, de nouvelles mesures sont aussi mises en place pour ne plus simplement protéger et préserver les documents, mais pour les rendre visibles et parfois accessibles au grand public. Elles tendent à inviter le public à se rapprocher des documents mis à l'écart dans les réserves, comme l'explique Noëlle Balley :

Des mesures destinées à la *protection* des biens culturels, l'action de la communauté internationale s'élargit à des initiatives qui privilégient la *valorisation* du patrimoine et sa *compréhension* par tous les publics, initiatives qui se traduisent toujours par l'inscription sur une liste prestigieuse, que ce soit celle du « patrimoine mondial de l'humanité », ou, dans notre domaine, le Registre Mémoire du monde. Les exigences

36 *Ibid.*, p. 11

37 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *op. cit.*, p. 27.

38 Isabelle Westeel, « Premiers jalons pour une histoire des confiscations de bibliothèques ecclésiastiques en 1905 », *Revue française d'histoire du livre*, n°104-105, 1999, p. 349-368.

39 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *op. cit.*, p. 28.

40 Gérard Cohen, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 19.

41 *Ibid.*, p. 17.

d'accessibilité au bénéfice des publics les plus larges, les actions éducatives, la recherche et la coopération, sont désormais considérées comme prioritaires.⁴²

Il est temps pour ces collections patrimoniales dont le public s'est éloigné de sortir de l'ombre et d'aller à la rencontre de tous les usagers de leur bibliothèque. C'est aux bibliothécaires de déterminer une politique documentaire et des actions de médiation et de valorisation de ces collections à destination d'un large public, qui peut se sentir éloigné de ces fonds que l'on a si longtemps dérobés à sa vue.

1.3. La BnF et le numérique

La Bibliothèque nationale de France, la BnF, nommée ainsi depuis 1994, est l'héritière des collections royales constituées depuis le Moyen Âge : elle possède l'un des fonds les plus riches du monde. Elle est une institution patrimoniale de premier plan, tant au niveau national qu'international : elle est responsable de la conservation et de la diffusion du patrimoine national mais également d'un patrimoine universel couvrant quarante siècles d'histoire des hommes et des idées⁴³. En effet, elle est affectataire au titre du dépôt légal d'éditeur, qui est actuellement régi par le titre III du premier livre du Code du patrimoine, de deux exemplaires des imprimés, des médailles, des phonogrammes, des vidéogrammes, et des œuvres informatiques⁴⁴. Afin de pouvoir diffuser au grand public ces collections patrimoniales, la BnF a créé sa propre bibliothèque en ligne, Gallica, portail par lequel il est possible d'accéder à une version numérique des documents conservés à la Bibliothèque Nationale :

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient depuis 2007, sur financement du Centre national du livre, le développement de la bibliothèque numérique Gallica, la numérisation intensive et la diffusion par ce portail des collections d'imprimés patrimoniaux conservés par la BnF et, depuis 2011, par des bibliothèques partenaires⁴⁵.

La numérisation des collections patrimoniales présente de nombreux avantages : effectivement, la reproduction des collections qui assure leur conservation et la communication sans risques des originaux, facilite leur valorisation et bénéficie de l'évolution des techniques de numérisation et des supports multimédias et interactifs⁴⁶. Ainsi, il suffit d'avoir une connexion internet pour avoir accès à l'entièreté des documents numérisés de la BnF. C'est une révolution dans le monde de la recherche, car grâce à Gallica, les chercheurs peuvent accéder depuis chez eux notamment aux manuscrits numérisés. De plus, la numérisation se développe en France avec près de cinq cents opérations de numérisation recensées dans plus de cent cinquante

42 Noëlle Balley, « Patrimoine(s) », *op. cit.*, p. 29.

43 Isabelle Nyffenegger et Olivier Piffault, « Prévenir, agir, préparer l'avenir : l'action de la bibliothèque national de France », dans *Patrimoine en danger, Bulletin des bibliothèques de France*, décembre 2015, n°7, p. 72.

44 Gérard Cohen, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 19.

45 Thierry Claerr, « Inscrire son projet dans les politiques patrimoniales nationales et régionales », dans *Apprendre à gérer les collections patrimoniales en bibliothèque*, dir. Dominique Coq, Presses de l'Enssib, la boîte à outils, n°26, p. 162.

46 *Ibid.*, p. 161.

bibliothèques⁴⁷. Cette entreprise de numérisation massive des collections est vigoureusement soutenue par les institutions de l'État français :

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage depuis 1996 la numérisation des collections patrimoniales conservées en bibliothèques, dans le cadre d'un plan national de numérisation géré par le département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (DREST) avec deux objectifs clairement affichés : augmenter significativement l'offre de ressources numériques culturelles constituées d'ensembles cohérents et de taille critique et promouvoir une consultation libre et ouverte des ressources numériques culturelles pour tous les internautes⁴⁸.

Les bibliothèques sont donc encouragées à faire numériser leurs fonds patrimoniaux. Des programmes d'aide aux bibliothèques en faveur des fonds patrimoniaux se sont développés dans le cadre du PAPE⁴⁹. Toutefois, ce qui fait la force de Gallica peut aussi la desservir, notamment concernant la valorisation de ces collections auprès du grand public. En effet, les millions de documents numérisés ne sont pas aisément accessibles pour tous. Afin de pallier ce problème, une médiation des documents (notamment relevant de l'iconographie), des objets et des ouvrages numérisés les plus accessibles est faite sur le portail de Gallica. Cependant, la majorité des documents ne rencontrent pas le grand public. Ce sont alors essentiellement les chercheurs qui bénéficient des documents mis en ligne. Si le public n'a pas de recherche précise à faire, il ne se tournera pas vers les documents numérisés de Gallica.

1.4. La Valorisation des collections patrimoniales

1.4.1. Étymologie et sens actuels du mot « valorisation »

La première occurrence du terme « valorisation » apparaît pour la première fois en 1909 dans un cours d'économie et a pour sens « hausse factice dans la valeur marchande d'une denrée provoquée au moyen de manœuvres économiques ». Samuel Jankélévitch dans sa traduction de *Totem et Tabou* de Freud paru en 1924 ajoute au terme une acceptation psychologique : la valorisation est le « fait d'accorder une importance plus grande à quelque chose ». En 1933, le terme prend aussi le sens de « mesures prises pour relever une monnaie dépréciée » dans le dictionnaire Larousse⁵⁰. Aujourd'hui, le terme « valorisation » désigne encore ces trois acceptations et en a une nouvelle : on parle de « valorisation » lorsque l'on transforme un déchet en vue d'une utilisation plus noble par exemple. Ces définitions toutefois ne nous éclairent pas vraiment sur le sens de ce terme en bibliothéconomie si ce n'est que l'on peut le rapprocher de son acceptation psychologique qui est le fait d'accorder une importance à quelque chose, soit les fonds, quels qu'ils soient, des bibliothèques. Pour comprendre ce que l'acceptation bibliothéconomie de ce terme implique, il nous faut passer par un autre terme.

47 *Ibid.*

48 *Ibid.*, p. 162.

49 *Ibid.*, p. 163.

50 Cnrtl [En ligne]. <https://www.cnrtl.fr/etymologie/valorisation> (page consultée le 2 juillet 2020).

1.4.2. La médiation

Pour parvenir à cerner le sens bibliothéconomique de « valorisation », il nous faut considérer les différentes missions des bibliothèques. Nous pouvons distinguer les missions des bibliothèques en trois constituantes primordiales : constituer des collections, les conserver et communiquer à un public. Attardons-nous sur la troisième mission principale des bibliothèques qui est de faire connaître ses fonds au public. Pour cela, il est probable que le bibliothécaire ait recours à ce que l'on appelle la médiation. Du latin *mediatio*, qui signifie « entremise », le terme médiation apparaît au cours du XIII^e siècle en ayant pour sens « division par deux ». Au milieu du XVI^e siècle, le terme « médiation » a acquis un nouveau sens, celui d' « entremise pour concilier Dieu et l'homme ». Au début du XVIII^e siècle, s'ajoutent les acceptations suivantes : « moment de la culmination d'un astre » ainsi que « pause faite au milieu des versets d'un psaume »⁵¹. Le terme « médiation » a aujourd'hui quatre sens distincts : la médiation est tout d'abord une entremise, une intervention destinée à amener un accord ; c'est aussi le fait de servir d'intermédiaire, en particulier dans la communication (la radio par exemple peut être un moyen de médiation) ; ainsi qu'une procédure de règlement des conflits collectifs, qui nécessite un médiateur ; et de ce dernier sens découle le suivant : mode de solution pacifique d'un conflit international, consistant à recourir à des médiateurs. De quelle médiation parle-t-on alors lorsque l'on s'intéresse à la médiation en bibliothèque ? Il s'agit de la « médiation culturelle », expression qui apparaît en France dans les années quatre-vingt-dix et qui désigne les nouvelles relations qui se développent à l'époque dans les musées entre les œuvres et les publics. La charte déontologique de la médiation culturelle⁵² rappelle que *mediatio*, la médiation, vient du latin *mediare*, « être au milieu » qui vient lui même de *medius*, « au milieu ». La médiation est donc « ce qui est entre »⁵³. De plus, le suffixe *-tion* ajoute une dimension dynamique à la racine *med-*, ce qui nous permet de définir de manière générale la médiation comme étant « ce qui relie »⁵⁴. La charte déontologique de la médiation culturelle nous offre alors pour le mot médiation la définition suivante :

Le terme de médiation induit ainsi l'idée d'une triangulation, dans une situation où la présence d'un tiers est requise lorsque deux parties, en dialogue, sont en conflit ou en tension (incompréhension, communication empêchée, intérêts divergents,...). [...] Elle induit l'idée d'un dialogue parfois difficile entre des publics et des objets culturels, voire d'une tension ressentie entre des établissements culturels et des populations. Le mot médiation dont s'emparent les milieux culturels désigne alors une situation de communication, des moyens d'interprétation, la rencontre, des échanges et des circulations qui génèrent des relations⁵⁵.

51 Cnrtl [En ligne]. <https://www.cnrtl.fr/etymologie/médiation> (Page consultée le 2 juillet 2020).

52 Montréal.médiationculturelle [En ligne]. <http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/CharteMédiation-culturelle-2007.pdf> (Page consultée le 3 juillet 2020).

53 Ibid.

54 Ibid.

55 Ibid.

De plus, la notion de médiation peut être affiliée selon le contexte aux notions d'animation ou d'action culturelle dans le cadre bibliothéconomique ou, dans un contexte plus général, à la notion de vulgarisation⁵⁶. Néanmoins, si on assimile la médiation culturelle à la notion de vulgarisation, nous ne pouvons cependant pas la réduire à cette notion :

Quoi qu'il en soit, la médiation ne saurait se limiter à faciliter la consommation ou à vulgariser des savoirs savants pour une meilleure assimilation du discours. Ne devrait-elle pas, au contraire, assurer un accompagnement et contribuer au tissage relationnel entre l'institution et ses usagers en inscrivant son action et ses effets dans une continuité et dans la durée ? Elle agirait donc en réalité bien au-delà d'une certaine idée, descendante, de « traduction/exPLICATION » (des savoirs savants) et d'une vocation de « passeur » (des connaissances, des usages et des valeurs des élites), pour rencontrer plus volontiers celle d'« interPRÉTATION », en apportant les outils nécessaires à la construction d'un véritable regard critique et actif, impliquant toutes les dimensions de l'être, dans son inscription sociale et culturelle⁵⁷.

La médiation culturelle ne doit alors pas se contenter de livrer un savoir brut sous une forme simplifiée à son public mais elle doit inviter le public à venir à la rencontre de l'objet, de l'exposition qui contient ce savoir en laissant entre les mains du public toutes les clefs nécessaires à sa pleine appropriation. Les actions de valorisation du patrimoine des bibliothèques sont l'un des moyens de la médiation pour provoquer la rencontre entre le public et les documents.

1.4.3. Histoire de la valorisation des documents

La forme la plus ancienne de valorisation du patrimoine est l'exposition. La première exposition s'est tenue au Salon Carré à Paris en 1673 et a été organisée par l'Académie royale de peinture et de sculpture. La pratique de l'exposition en France va se développer aux XIXe et XXe siècles. On y trouvait alors majoritairement des peintures et des sculptures. Les fonds patrimoniaux, quant à eux, vont faire l'objet, dès le XIXe siècle, d'une valorisation⁵⁸. Laureen Quincy retrace dans son mémoire... l'histoire de la valorisation des collections patrimoniales en bibliothèque. Elle nous indique tout d'abord que de grands projets catalographiques se mettent en place à partir de la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, et de ces projets découle la publication dès 1839 du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, qui a pour objectifs de donner de la valeur aux collections patrimoniales dispersées sur le territoire et de diffuser leur existence⁵⁹. C'est à ce moment-là que les premières actions de valorisation ont lieu dans les bibliothèques, offrant, par conséquent, aux collections patrimoniales une certaine visibilité. Cependant, Laureen Quincy met en lumière que l'inscription de la valorisation de ces collections dans les politiques de gestion des établissements pose certains problèmes :

56 *Ibid.*

57 *Ibid.*

58 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, mémoire de master 1 Sciences de l'Information et des bibliothèques, dir. Raphaële Mouren, université de Lyon 2, 2013, p. 18.

59 *Ibid.*

Ces premières actions de valorisation commencent à prendre leur place au sein des politiques des bibliothèques et le patrimoine est de plus en plus visible. Mais la visibilité de celui-ci se confronte à la mission la plus importante pour les bibliothèques : la lecture publique. Cette opposition entre lecture publique et patrimoine est déjà présente tout au long du XX^e siècle et le retard du développement de la lecture publique est associé à la charge que constitue le patrimoine⁶⁰.

La valorisation des collections patrimoniales et la mission de lecture publique des bibliothèques ont longtemps été considérées comme contradictoires. En effet, la consultation des collections patrimoniales semblait être réservée à une élite, tandis que la vocation première de la lecture publique était d'être ouverte à tous. De plus, la communication des documents, qui est une des missions principales de la lecture publique, n'était pas compatible avec les contraintes que représentait la préservation des documents des collections patrimoniales. C'étaient, et ce sont encore aujourd'hui, des documents fragiles dont la préservation ne peut se passer de certaines mesures qui peuvent contraindre voire rendre impossible leur consultation par les lecteurs. Cependant, Laura Quincy montre que, bien que la fragilité et les contraintes de conservation des documents des collections patrimoniales soient de réels freins à la consultation des documents, les solutions mises en place accentuaient la fracture entre les lecteurs relevant d'une certaine élite et les publics fréquentant les bibliothèques de lecture publique : effectivement des « espaces préservant [...] dès 1830, les lecteurs érudits de la Bibliothèque nationale du contact des autres publics⁶¹ », le « privilège ressenti de l'accès aux textes⁶² » et « la défense du patrimoine en danger, invoquée lorsqu'il est question d'une ouverture plus large des bibliothèques patrimoniales, [...] alibi qu'avance une minorité dérangée⁶³ » témoignent de la difficulté de mise en valeur des documents patrimoniaux⁶⁴. Toutefois, malgré les contraintes que représentait la conservation des documents patrimoniaux qui ont empêché un grand nombre de valorisations de ces collections, les bibliothèques de lecture publique ont peu à peu réalisé que sans valorisation, la conservation de ces collections était vaine : le patrimoine est fait pour être à disposition de tous et utilisé⁶⁵. Laureen Quincy explique alors que lorsque les bibliothèques de lecture publique en sont venues à cette conclusion, la valorisation des collections patrimoniales a pu s'intégrer de façon cohérente dans les politiques de gestion des établissements : la communication des documents patrimoniaux « s'est donc petit à petit ouverte à un plus large public grâce à des techniques et des outils qui tiennent compte de cet impératif de conservation. La valorisation ne représente donc plus une rivale de la conservation mais sa continuité. Elle peut donc être menée à bien dans les bibliothèques et s'en trouver legitimée.⁶⁶ ». Laurent Naas et Gilles Vignier ont illustré dans leur article intitulé *Exposer le patrimoine écrit* :

60 Ibid.

61 Jean-Paul Oddos, *Le Patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, op. cit., p. 293.

62 Ibid.

63 Ibid.

64 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, op. cit., p. 21.

65 Ibid.

66 Ibid.

*le projet muséographique de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat*⁶⁷ l'histoire de la mise en place de la valorisation des collections patrimoniales en s'appuyant sur le cas concret de la bibliothèque humaniste de Sélestat. Ils y narrent comment les destins de la lecture publique et des collections patrimoniales se sont entrelacés. Ils expliquent d'abord qu'il a été décidé en 1839 d'installer la bibliothèque au deuxième étage de la mairie où « une salle de lecture était prévue pour la consultation des ouvrages anciens et récents⁶⁸ ». En 1841, la bibliothèque reçoit de l'Église Saint-Georges des ouvrages précieux, des manuscrits et des incunables notamment, dont on a reconnu la valeur patrimoniale : l'accès à ces collections fut réglementé tandis qu'un ex-libris imprimé fut collé dans chaque volume⁶⁹. Concernant la mise en valeur de ces collections, Laurent Naas et Gilles Vignier relèvent qu'un bibliothécaire, un certain Kleitz, avait veillé, dans l'agencement de la bibliothèque, à rendre visibles un certain nombre de pièces remarquables, notamment en mettant en évidence, sous les cases vitrées ceux qui offrent le plus d'intérêt » et qu'« une place particulière » avait été réservée aux volumes de Rhenanus⁷⁰. Les ouvrages étaient alors observables par le public dans des conditions qui permettaient la préservation des documents. La bibliothèque de lecture publique de Sélestat avait réussi, au XIX^e siècle, à concilier la mission de lecture publique avec la valorisation des collections anciennes en s'affranchissant des difficultés qu'engendraient les conditions de conservation des collections patrimoniales et empêchaient leur communication au public. Finalement, les collections patrimoniales de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat ont été transférées dans de nouveaux locaux, la Halle aux Blés, les anciens s'étant rapidement révélés trop petits pour les accueillir en plus des collections contemporaines⁷¹.

2 Collections patrimoniales en bibliothèques municipales

Les collections patrimoniales sont donc des collections particulières dans les bibliothèques de lecture publique dont les spécificités demandent un traitement personnalisé, qui passe par leur acquisition et leur enrichissement, leur signalisation et leur conservation ainsi que leur communication et valorisation auprès du public⁷².

2.1. État des lieux

2.1.1. Les collections patrimoniales de France en quelques chiffres

⁶⁷ Laurent NAAS et Gilles VIGNIER, « Exposer le patrimoine écrit : le projet muséographique de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2018, n° 16.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Hubert Meyer, « Création et ouverture d'une bibliothèque publique au 2e étage de la mairie de Sélestat », dans *AABHS*, n° 41 (1991), p. 166.

⁷¹ Laurent NAAS et Gilles VIGNIER, *op. cit.*

⁷² Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 304.

Pierre Carbone, dans son ouvrage *Les Bibliothèques*⁷³, nous fournit les chiffres suivants : en France, les collections patrimoniales sont évaluées à environ soixante-cinq millions de documents⁷⁴. On estime que la Bibliothèque nationale de France réunit à elle seule la moitié des documents patrimoniaux (soit trente à trente-cinq millions de documents)⁷⁵. Les quatre autres grandes bibliothèques parisiennes (les bibliothèques Mazarine et Sainte-Geneviève, la bibliothèque de l’Institut de France et la bibliothèque historique de Paris) conservent également des collections conséquentes de documents patrimoniaux. Les bibliothèques universitaires françaises conservent aussi un grand nombre de documents patrimoniaux, que l’on estime à un million, dont deux cent trente mille documents qui sont conservés à la bibliothèque universitaire de Strasbourg, par exemple⁷⁶. En ce qui concerne les collections patrimoniales conservées en bibliothèque municipale, Pierre Carbone en dénombre sept qui conservent dans leurs locaux des fonds d’ouvrages imprimés anciens de plus de cent mille volumes : ce sont les bibliothèques d’Aix-en-Provence, Grenoble, Lyon, Montpellier, Rouen, Toulouse, et Troyes. Les bibliothèques municipales qui conservent des fonds patrimoniaux appartenant à l’État font l’objet d’un recensement depuis la loi du 20 juillet 1931⁷⁷ : à ce jour, on en dénombre cinquante-quatre (ce sont les bibliothèques d’Aix-en-Provence, d’Albi, d’Amiens, d’Angers, d’Autun, d’Avignon, de Besançon, de Bordeaux, de Boulogne-sur-Mer, de Bourges, de Brest, de Caen, de Cambrai, de Carpentras, de Châlons-en-Champagne, de Chalon-sur-Saône, de Chambéry, de Clermont-Ferrand, de Colmar, de Compiègne, de Dijon, de Dole, de Douai, de Grenoble, du Havre, de Lille, de Limoges, de Lyon, du Mans, de Marseille, de Metz, de Montpellier, de Moulins, de Mulhouse, de Nancy, de Nantes, de Nice, de Nîmes, d’Orléans, de Pau, de Périgueux, de Poitiers, de Reims, de Rennes, de La Rochelle, de Roubaix, de Rouen, de Saint-Étienne, de Toulouse, de Tours, de Troyes, de Valence, de Valenciennes, et de Versailles⁷⁸). Mais on compte aussi plus de vingt-six millions de documents patrimoniaux de supports divers et variés⁷⁹ éparpillés dans environ six cents bibliothèques municipales, d’après Fabienne Guy : « En l’absence d’une liste qui aurait recensé les bibliothèques dotées d’une réserve, la sélection a dû être opérée à partir de l’Annuaire du livre de collection 1985-1986, paru chez Promodis et qui répertorie « 596 bibliothèques possédant des fonds anciens ».⁸⁰ ». Il s’agit de dix millions de livres antérieurs au XIX^e siècle, de trente mille manuscrits médiévaux ainsi que de cent-cinquante mille manuscrits modernes, qui proviennent des saisies de la période révolutionnaire ainsi que

73 Pierre Carbone, *Les Bibliothèques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

74 *Ibid.*, p. 46.

75 *Ibid.*, p. 47.

76 *Ibid.*

77 *Ibid.*

78 Liste disponible sur *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Bibliotheques-municipales-classees> (Page consultée le 15 juillet 2020).

79 Pierre Carbone, *Les Bibliothèques*, *op. cit.*, p. 47.

80 Fabienne Guy, « Les réserves dans les bibliothèques françaises », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 1, p. 14-24.

[En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-01-0014-003>]

de la confiscation des biens du clergé par l'État suite à la loi de 1905 ou bien de dons, de legs, d'achats ou de datations⁸¹.

2.1.2. Enrichir les collections patrimoniales en bibliothèques municipales

Comment enrichir les fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales ? Pierre Guinard explique dans son article *Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine*⁸² que les moyens d'enrichissement des fonds patrimoniaux sont nombreux, mais que nous pouvons néanmoins distinguer deux types d'acquisitions : les acquisitions onéreuses et les acquisitions gratuites⁸³. Les bibliothèques peuvent acheter à des libraires, à des particuliers ou dans des salles de ventes des documents dans le but d'enrichir leur collection patrimoniale : ce sont les acquisitions dites « onéreuses »⁸⁴. Cela dépend du budget alloué par la bibliothèque à l'enrichissement de ses fonds patrimoniaux. Toutefois, en bibliothèque municipale, le budget alloué à la gestion des collections patrimoniales n'est pas très élevé : la majorité de leur collection provient alors des acquisitions gratuites : legs, dons, dépôts ou encore dation. Un legs est « la disposition testamentaire par laquelle le testateur transmet un bien à un bénéficiaire⁸⁵ ». Il n'est pas rare qu'une bibliothèque reçoive en legs des documents relevant des collections patrimoniales. Il en va de même pour les dons, qui sont « un acte notarié par lequel le donateur transmet un bien à une autre personne, le donataire⁸⁶ ». Effectivement, les dons et les legs ont majoritairement contribué à la constitution des collections patrimoniales des bibliothèques. Le dépôt est un peu différent, car la personne qui dépose les documents en reste la propriétaire : elle ne confie que la gestion de ces documents à la bibliothèque : « le risque encouru par la bibliothèque est que le dépôt ne soit que provisoire et que la collection soit reprise par son propriétaire (et encore plus par ses héritiers) après avoir été traitée⁸⁷ ». Le dépôt des collections peut cependant muer en un legs ou un don, ce qui est alors profitable pour la bibliothèque, qui n'a pas investi son argent dans la gestion de ces collections pour rien. La dation est le fait qu'un héritier se voit acquitté de payer les impôts concernant les droits de succession s'il remet à l'état des œuvres d'art, des livres ou des objets de collection. Cette méthode permet de faire entrer dans le patrimoine public des œuvres d'une valeur parfois inestimable : « elle peut être impulsée par un héritier soucieux d'éviter de payer des droits de succession en espèces, mais un établissement culturel peut fort bien conseiller des collectionneurs d'utiliser cette voie⁸⁸ ».

81 Pierre Carbone, *Les Bibliothèques*, *op. cit.*, p. 47.

82 Pierre Guinard, *Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine*, dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 188.

83 *Ibid.*

84 *Ibid.*, p. 194-195.

85 *Ibid.*, p. 189.

86 *Ibid.*

87 *Ibid.*, p. 191.

88 *Ibid.*, p. 193.

2.1.3. Les contraintes financières

Les bibliothèques municipales font face à un cruel manque de moyens pour gérer les collections patrimoniales en leur sein. L'enquête nationale du PAPE révèle que pour 64% des bibliothèques, le manque de moyens humains et financiers représente le principal obstacle à la valorisation du patrimoine écrit⁸⁹. Laureen Quincy a elle aussi démontré grâce à l'enquête qu'elle a menée dans le cadre de son mémoire sur *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales* que les budgets alloués à la conservation et à la valorisation du patrimoine sont insuffisants : en effet, « pour la plupart des villes [qui ont répondu à l'enquête], et ce peu importe leur taille, le budget alloué à la culture baisse peu à peu⁹⁰. Elle met en exergue à travers les chiffres qu'elle partage que « les budgets, dont disposent les bibliothèques, sont d'ordre général assez faibles et que ceux-ci servent surtout au bon fonctionnement de l'établissement et non à des actions plus spectaculaires qui demanderaient à être plus régulières. Ainsi, le budget accordé aux politiques patrimoniales est faible comparé à celui affecté aux autres missions de l'établissement »⁹¹. Elle ajoute que le budget consacré à la valorisation au sein même de la politique patrimoniale est lui aussi peu élevé : « En effet, au sein de la politique patrimoniale de l'établissement le budget passe surtout dans des actions de conservation, de restauration et d'acquisition⁹² ». La conservation des collections patrimoniales efface dans la répartition des budgets en direction de ces collections les besoins de la valorisation de ces dernières. Cela peut expliquer la difficulté des bibliothèques municipales à mener de vraies actions de valorisation de ces collections.

2.1.4. Personnel

La gestion des collections patrimoniales en bibliothèques, en plus de rencontrer des contraintes budgétaires, doit aussi faire face à des contraintes humaines. En effet, la gestion des collections patrimoniales en bibliothèques municipales requiert un certain degré d'affectation du personnel⁹³. Ce personnel n'est que rarement affecté à cette seule mission, comme le déplore Fabienne Guy dans son article *Les réserves dans les bibliothèques françaises*⁹⁴ :

Force est de reconnaître que, dans leur grande majorité, les bibliothèques n'affectent pas de personnel spécifique à la réserve. Les établissements qui déclarent avoir un personnel spécifiquement chargé de la réserve ne représentent que 15% de l'ensemble : il s'agit des mêmes établissements qui ont une salle de consultation spécifique et où le mode d'organisation de la réserve est le plus achevé, comme les grosses bibliothèques municipales et universitaires. Ailleurs, et dans le meilleur des cas, c'est le personnel du fonds ancien ou du fonds local, voire d'une section plus générale, qui travaille à la réserve.⁹⁵

89 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <http://www.patrimoinecrit.culture.gouv.fr/PAPE.html> (Page consultée le 15 juillet 2020).

90 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, *op. cit.*, p. 29.

91 *Ibid.*, p. 30.

92 *Ibid.*

93 *Ibid.*, p. 32.

94 Fabienne Guy, « Les réserves dans les bibliothèques françaises », *op. cit.*, p. 14-24.

95 *Ibid.*

Le fait que le personnel ne soit pas exclusivement affecté à la gestion des collections patrimoniales est aussi souvent dû à leur manque de formation dans le domaine. Les petites bibliothèques municipales qui ont la charge de collections patrimoniales n'ont pas forcément le budget nécessaire pour recruter un bibliothécaire formé à la gestion de ces collections. La tâche est alors confiée à un des bibliothécaires déjà en poste dans l'établissement. Celui-ci se trouve alors en charge de la conservation et de la valorisation des collections patrimoniales sans avoir été formé à cela. C'est pour cette raison que, d'après Laureen Quincy, « la difficulté réside, pour les bibliothèques et les centres de formation, à former des agents qui soient polyvalents. C'est-à-dire à la fois capables de donner vie au fonds tout en le rendant attrayant pour le public, sans en oublier sa nature : son contenu et sa matérialité.⁹⁶ ».

2.2. Inscription des fonds patrimoniaux dans la politique documentaire de l'établissement

2.2.1. Les documents mis en réserve

Le terme « réserve » désigne en bibliothéconomie « un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions ⁹⁷ ». Fabienne Guy, dans son article *Les Réserves dans les bibliothèques françaises* explique que la réserve peut être associée par défaut au fonds ancien car « une bibliothèque peut avoir une réserve de documents qu'elle considère comme rares et précieux sans pour autant posséder des fonds anciens⁹⁸ ». Le terme peut aussi désigner la salle de lecture où sont communiqués les documents fragiles et précieux, mais Fabienne Guy ajoute que « si plus de 90 % des bibliothèques ont effectivement des locaux spécifiques à la réserve, ce ne sont là que des locaux de conservation, puisque 80 % des établissements n'ont pas de salle exclusivement destinée à la consultation des documents rares et précieux⁹⁹ ». De plus, il est rare dans les faits que la réserve comporte une salle où l'on peut consulter les documents des collections patrimoniales. La réserve désigne alors très souvent le lieu où sont conservées les collections patrimoniales. La forme du lieu varie d'une bibliothèque à l'autre : il peut se composer d'un ou de plusieurs magasins et être isolé ou non des autres collections présentes dans la bibliothèque. Il semble que pour Fabienne Guy les manuscrits, anciens ou contemporains, tiennent une place spéciale dans les réserves de bibliothèques : « ils sont souvent conservés dans une réserve distincte de celle des imprimés. La chambre forte - quand elle existe - leur est quelquefois exclusivement réservée¹⁰⁰ ». Concernant le contenu concret des réserves des bibliothèques de France, Fabienne Guy estime que l'on trouve, dans

96 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales* op. cit., p. 32.

97 Fabienne Guy, « Les réserves dans les bibliothèques françaises », op. cit., p. 14-24.

98 *Ibid.*

99 *Ibid.*

100 *Ibid.*

l'ensemble, surtout des imprimés anciens du XVI^e siècle à 1810¹⁰¹. Elle constate que la production éditoriale des XIX^e et XX^e siècles, pourtant quantitativement beaucoup plus imposante, n'est pas aussi importante dans les réserves. Fabienne Guy ajoute que « les documents contemporains mis en réserve ne sont pas forcément significatifs dans l'histoire du livre.[...] La « réserve moderne » n'est donc pas toujours le prolongement de la « réserve ancienne »¹⁰² ». En effet, ce sont les bibliothécaires qui décident quels documents sont à mettre en réserve, et leurs choix ne se dirigent pas forcément sur des ouvrages qui ont un intérêt historique évident, mais sur des ouvrages qui se rapprochent par exemple de leurs collections conservées en fonds local.

2.2.2. Affiliation des collections patrimoniales avec les collections locales ?

Le fonds local dans une bibliothèque désigne « l'ensemble regroupant les documents intéressant un espace géographique déterminé : une ville, un département, une région¹⁰³ ». Les délimitations entre les collections locales et les collections patrimoniales sont parfois ténues. Effectivement comme le fonds local est, par définition, unique, il est donc rare et susceptible d'avoir sa place à la réserve : toutefois, Pierre Guinard estime, dans son article *La Pratique du patrimoine*, qu'il serait « inacceptable d'appliquer à tout le fonds local - par ailleurs très demandé - les mesures restrictives et contraignantes qui sont celles de la réserve¹⁰⁴ ». Une des difficultés que peut rencontrer la personne en charge du fonds local peut être de délimiter la notion de local, qui est bien entendu propre à chaque bibliothèque : cela nécessite que l'on établisse clairement les limites géographiques, chronologiques et de contenu (encyclopédique ou thématique,...) ; limites qui permettront au bibliothécaire de faire une sélection parmi les ouvrages qui seraient des candidats potentiels à l'ajout à la collection locale. Cela implique que les documents des collections locales, au même titre que toutes les autres collections présentes en bibliothèque, incluant aussi les collections patrimoniales, doit faire l'objet d'une véritable politique d'acquisition et de conservation. En effet, tout ce qui est local n'est pas forcément bon à acquérir ni à conserver : « le caractère « local » d'une pièce ne doit pas dispenser d'opérer une sélection pour écarter les pièces de faible intérêt documentaire ou artistique..¹⁰⁵ ». Pierre Guinard met en évidence le fait que les collections du fonds local sont aujourd'hui très appréciées du public : en effet, « la collection est en harmonie avec la demande d'un public friand d'histoire locale et curieux de découvrir les richesses du lieu où il vit ; elle accompagne le mouvement de décentralisation ; elle enracine la bibliothèque dans le terroir local¹⁰⁶ ». Comme le disait Jean-Paul Oddos de l'introduction de l'ouvrage qu'il a dirigé ayant pour titre *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, si l'on conservait avant le patrimoine écrit dans le but de le transmettre aux

101 *Ibid.*

102 *Ibid.*

103 Pierre Guinard, *Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine*, dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 197.

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*

106 *Ibid.*

nouvelles générations, il s'agit aujourd'hui de retrouver, à travers les collections locales que l'on souhaite conserver, « une identité que nos contemporains pensent avoir perdue¹⁰⁷ ». Cela se ressent notamment à travers les acquisitions : la distinction entre les collections patrimoniales et les collections locales est souvent fine et parfois perméable :

Les collections patrimoniales englobent souvent la partie ancienne de la collection locale. Les acquisitions peuvent donc suivre des axes très différents : on privilégie ici les éditions sorties des presses de la ville, là les œuvres d'un auteur célèbre, natif ou familier des lieux, on recherche ailleurs les livres possédés par une personnalité locale. Ces documents n'ont pas tous en eux-mêmes une valeur énorme, mais leur intégration dans un ensemble plus vaste justifie leur acquisition. [...] On constate dans les faits que l'« étiquette » locale et régionale est primordiale, même pour les documents anciens. De nombreuses bibliothèques acquièrent surtout des éditions publiées sur place. Rares sont les bibliothèques à acheter des livres à la valeur bibliophilique reconnue ou des ouvrages significatifs de l'histoire du livre, mais sans lien avec le local¹⁰⁸.

D'autre part, Pierre Guinard met en exergue la typologie hétéroclite de ces collections : « on peut souligner le caractère multimédia de cette collection locale où l'image et le son occupent une large place avec les cartes, les plans, les estampes, les photographies, les affiches et les cartes postales¹⁰⁹ ». On constate donc que même si ces deux fonds ne sont pas forcément affiliés, la distinction peut parfois être floue concernant certains ouvrages qui pourraient avoir leur place dans les deux collections par exemple. Dans certaines bibliothèques, l'affiliation de ces deux fonds est certaine. C'est par exemple le cas de la ville d'Auxerre qui a lancé le recrutement pour pourvoir le poste de chargé des collections patrimoniales de la bibliothèque municipale le 30 juin 2020. Nous pouvons lire dans l'offre d'emploi publiée sur le site de l'association Bibliopat¹¹⁰, disponible en annexe de travail (p.78), qu'il est attendu, entre autre, de la personne chargée des collections patrimoniales de gérer et d'assurer la mise en valeur de ces collections et d'assurer le traitement documentaire du fonds local. Il apparaît alors que le lien d'affiliation entre les collections patrimoniales et locales est évident dans cette bibliothèque.

2.3. Politique régionale, nationale et soutiens locaux

2.3.1. Le Service du Livre et de la Lecture

Le Service du Livre et de la Lecture (SLL) est une branche de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Ce service « exerce la tutelle sur la Bibliothèque nationale de France (BnF), la Bibliothèque publique d'information et le Centre national du livre et suit les carrières et effectifs des personnels des bibliothèques affectés au ministère. Il s'appuie, pour la mise en œuvre de la politique de l'État, sur les

107 Jean-Paul Oddos, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, op. cit., p. 10.

108 Pierre Guinard, *Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine*, dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, op. cit., p. 198.

109 *Ibid.*

110 Bibliopat [En ligne]. <http://www.bibliopat.fr/> (Page consultée le 15 août 2020).

Directions régionales des affaires culturelles et leurs conseillers pour le livre et la lecture¹¹¹ ». L'une des ses missions principales est de « contribuer à la modernisation des bibliothèques et des médiathèques, et notamment au renforcement des réseaux et services de coopération. Il veille à la conservation, à l'enrichissement et à la valorisation de leur patrimoine¹¹² ». Il existe au sein de ce service deux départements qui ont des missions en lien avec la conservation et valorisation des collections patrimoniales. Il s'agit tout d'abord du Département des Ressources et de l'Action Territoriale qui a, entre autre, pour mission de soutenir financièrement les départements ; de participer à l'animation du réseau des DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de leur allouer des crédits¹¹³. Le second département est celui des Bibliothèques : ce dernier élabore et publie les statistiques nationales relatives à l'activité des bibliothèques publiques ; veille à la préservation et à la valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques publiques, notamment des cinquante-quatre bibliothèques municipales classées, et contribue à l'enrichissement des collections (droits de préemption, interventions en vente publique, subventions) et à leur signalement (coordination de catalogues collectifs) ; il conçoit et coordonne le Plan d'action pour le Patrimoine (PAPE) écrit, accompagne et évalue les actions de recherche et de valorisation ; participe à la coordination des politiques de numérisation au plan national et assure la liaison avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les questions transversales aux bibliothèques (information bibliographique, catalogues collectifs, ressources numériques...)¹¹⁴.

2.3.2. Le Plan d'action pour le Patrimoine écrit et projets nationaux

Le Plan d'Action pour le Patrimoine écrit (PAPE) est un outil de l'État français qui a pour mission d'aider les bibliothèques à enrichir, à décrire, à préserver et à valoriser leurs collections patrimoniales notamment par le biais du numérique¹¹⁵. Ce plan a été lancé en 2004 et a pour objectif de mieux connaître et d'améliorer les conditions de conservation, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit en région qui, on le rappelle, concerne trente millions de documents de toutes sortes (manuscrits, livres imprimés, périodiques, estampes et photographies, cartes, monnaies et médailles...) conservés dans les collectivités territoriales¹¹⁶. Nous constatons en France un fossé en terme de traitement entre les collections patrimoniales conservées à la Bibliothèque nationale de France, qui bénéficient du savoir-faire et des moyens de l'établissement public, et les collections patrimoniales confiées aux bibliothèques municipales des régions avec globalement moins de

111 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture> (Page consultée le 15 juillet 2020).

112 *Ibid.*

113 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Le-Departement-des-Ressources-et-de-l-Action-territoriale> (Page consultée le 15 juillet 2020).

114 <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Le-Departement-des-Bibliotheques>

115 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Patrimoine-ecrit> (Page consultée le 15 juillet 2020).

116 *Ibid.*

moyens, alors qu'elles sont toutes deux des composantes du patrimoine écrit de l'État¹¹⁷. Le PAPE a pour objectif de pallier ces inégalités, ce qui a donné un regain d'espérance l'année de son lancement à Pierre-Jacques Lamblin, qui déplorait dans son article *Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve* le peu de moyens déployés pour la conservation, le catalogage et la valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales : « il semble qu'il y ait enfin un sursaut salvateur du côté de l'État et l'avènement du PAPE (Plan d'Action pour le Patrimoine Écrit, mis en chantier par le ministère de la Culture) permet d'espérer¹¹⁸ ». Les priorités du PAPE sont d'améliorer les conditions de conservation des fonds patrimoniaux, de permettre leur conservation et leur restauration, de subventionner les acquisitions des ces fonds, de développer la numérisation de ces derniers afin de rendre le patrimoine écrit de l'État plus visible, de parvenir à achever le catalogage des fonds et de les mettre en ligne, de valoriser les collections patrimoniales et d'élargir leur public et pour finir de former les bibliothécaires à la gestion des collections patrimoniales¹¹⁹. D'autre part, le ministère de la culture et de la communication a aussi mis en place les Journées Patrimoine écrit (qui se déroulent toujours le troisième week-end de septembre et qui ont lieu depuis 2005), qui sont des rencontres en région permettant de faire le point sur les politiques publiques et les problématiques scientifiques autour d'un thème patrimonial : ces journées ont remplacé le Mois du patrimoine écrit, qui était organisé conjointement de 1989 à 2005 par la Direction du Livre et de la Lecture et la Fédération Française de Coopération des Bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB)¹²⁰; l'appel à projets Patrimoine écrit (depuis 2007), qui est le dispositif de cofinancement des projets patrimoniaux les plus remarquables ; et la création en ... de l'Observatoire du patrimoine écrit en région¹²¹. Créé en 2008 au sein du Service du Livre et de la Lecture, l'Observatoire du Patrimoine Écrit en Région (OPER) est un outil de connaissance des politiques publiques de L'État et des principales réalisations en région¹²² : il a pour mission de recenser dans chaque région les acteurs, les politiques, les moyens et les réalisations en matière de patrimoine écrit.¹²³

117 *Ibid.*

118 Pierre-Jacques Lamblin, « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 5, p. 40-47. [En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0040-007>]

119 Gérard Cohen et Michel Yvon, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2004, n° 5, p. 48-50. [En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0048-008>]

120 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 276.

121 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Politiques-patrimoniales-de-l-Etat/Plan-d-action-pour-le-patrimoine-ecrit> (Page consultée le 15 juillet 2020).

122 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Observatoire-du-patrimoine-ecrit-en-region> (Page consultée le 15 juillet 2020).

123 *Ibid.*

2.3.3. Mobilis : exemple d'un soutien local financé par la région

Mobilis est une association qui est le pôle régional des acteurs du livre et de la lecture des Pays de la Loire¹²⁴. Financé par le Conseil régional et l'État, à travers la DRAC des Pays de la Loire, cette association a cinq missions principales : observer la vie du livre et de la lecture dans la région en rassemblant les données relatives à celles-ci sur une plate-forme web comprenant notamment des annuaires à usages professionnel et public ; informer en mettant à disposition de tous les données collectées et en publiant et diffusant une revue bimédia consacrée à l'actualité et aux enjeux du monde du livre ; former en proposant une offre de formations professionnelles et interprofessionnelles ; rassembler en favorisant une démarche systématique de mutualisation à l'échelle régionale et en encourageant tous les acteurs à mettre en commun leur expérience, leurs initiatives et à coopérer au développement de projets partagés ; et accompagner par l'aide, le conseil et l'expertise, les projets en région¹²⁵. En effet, Mobilis possède un magazine consultable en ligne où les actualités concernant le livre ou les acteurs du monde du livre sont publiées. L'association est l'instigatrice de journées professionnelles autour du monde du livre : nous partageons notamment en annexe (p.77) le programme de la journée professionnelle « Le Patrimoine écrit en Pays de la Loire : s'informer, échanger » qui a eu lieu le 18 juin 2019, à laquelle ont été conviés Stéphane Georget de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à la Ferté-Bernard (Sarthe - 72) et Pauline Pillet du Musée-Bibliothèque de Saint-Calais (Sarthe – 72), les deux bibliothèques sur lesquelles se base l'étude de cas de ce mémoire, pour animer un atelier autour de la valorisation des collections patrimoniales auprès du jeune public. De plus, Mobilis propose également des formations qui permettent aux bibliothécaires d'être initiés au catalogage en Unimarc pour les documents des collections anciennes.

2.3.4. Inscription dans la politique documentaire de l'établissement

Comme pour la gestion des autres collections, la gestion des collections patrimoniales doit s'intégrer dans la politique générale de l'établissement, que ce soit en terme de conservation des documents, des acquisitions ou bien de leur mise en valeur. Bernard Huchet estime que « le souci du patrimoine devrait être en effet l'argument principal de la politique documentaire : on a bien compris que notre définition des collections patrimoniales se fonde sur le contenu des documents, et sur son adéquation aux objectifs de l'établissement sur la durée¹²⁶ ». Il ajoute que, concernant les collections patrimoniales, cette approche doit conduire les professionnels à définir dans les collections des segments thématiques sans distinction d'âge ou de support, mais traités avec une exigence documentaire d'autant plus forte qu'elle s'appuiera sur des priorités locales : spécificités géophysiques, traditions économiques, personnalités représentatives, etc¹²⁷. Le but de ces rubriques est de permettent au bibliothécaire de pouvoir constituer « de véritables collections de référence qui spécialisent

124 Mobilis [En ligne]. <https://www.mobilis-paysdeloire.fr/association> (Page consultée le 1 août 2020).

125 *Ibid.*

126 Dominique Coq, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, op. cit., p. 32.

127 *Ibid.*

la politique patrimoniale, sans préjudice de l'offre encyclopédique de premier niveau que doivent continuer d'assurer les bibliothèques de lecture publique¹²⁸ ».

3 Usages et Valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales

3.1. Usages et Usagers

Les usagers des collections patrimoniales sont souvent ce que l'on peut qualifier « d'habitues ». Néanmoins, nous pouvons dresser une typologie des différents publics consultant les collections patrimoniales en bibliothèques municipales. Marie-Pierre Dion estime que le public des collections patrimoniales en bibliothèques municipales est majoritairement composé d'usagers venant du monde universitaire, qu'ils soient étudiants ou professeurs par exemple¹²⁹. Elle va même jusqu'à les caractériser en tant que « chercheurs ayant partie liée avec l'enseignement de l'histoire, de l'histoire de l'art et de l'histoire de la littérature¹³⁰ ». En effet, une part importante de la recherche historique trouve ses sources dans les fonds locaux et régionaux : il est donc tout naturel que ces collections attirent de nombreux étudiants et chercheurs qui se déplacent donc en bibliothèques municipales¹³¹ ». Raphaële Mouren s'accorde avec Marie-Pierre Dion pour dire que les documents des collections patrimoniales sont les sources de travail des chercheurs professionnels ou bien de leurs étudiants. Ce type de public est habitué à consulter des documents anciens rares ou précieux : ils savent prendre soin des documents lorsqu'ils les consultent et n'ont généralement pas besoin d'être guidés dans les rayonnages¹³². Le second type de public usager des collections patrimoniales sont les professionnels non universitaires, comme les écrivains, les éditeurs, les journalistes, ou les archéologues par exemple. Contrairement aux universitaires, ce second type de public a souvent besoin d'assistance pour trouver ce qu'il cherche¹³³. Le troisième type de public intéressé par les collections patrimoniales en bibliothèques municipales sont les érudits locaux et les chercheurs amateurs :

ils n'ont généralement reçu aucune formation à travailler sur les documents pour faire de la recherche historique, il est donc important de les aider à se former : ils contribuent eux aussi à la connaissance et à l'exploitation des fonds. [...] Ces publics – car il ne s'agit pas bien entendu d'un lectorat uniforme – demandent donc du temps quand ils arrivent, il faut qu'ils comprennent le fonctionnement du service et comment trouver l'information qu'ils cherchent. Souvent, ils continuent ensuite à être très exigeants en temps

128 *Ibid.*

129 Marie-Pierre Dion, « Le Patrimoine des bibliothèques et ses publics », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 302.

130 *Ibid.*, p. 304.

131 *Ibid.*, p. 305.

132 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 266.

133 *Ibid.*

et en attention. En temps car ils aiment bien discuter, du moins certains d'entre eux, ils n'ont pas d'urgence professionnelle, ils aiment bien tenir au courant de ce qu'il font¹³⁴.

Marie-Pierre Dion ajoute que les chercheurs amateurs, des collectionneurs et historiens amateurs, qui sont pour la plupart des retraités, effectuent généralement des recherches liées à la généalogie ou à l'histoire locale¹³⁵. En 1993, la BnF a mené une enquête sur les lecteurs des collections patrimoniales : outre qu'elle a mis en lumière la prédominance du public universitaire, elle a aussi mis en évidence que les amateurs, bien que minoritaires à la bibliothèque nationale, étaient l'un des publics majeurs des collections patrimoniales des bibliothèques municipales : « ces « curieux », ont joué et jouent un rôle appréciable dans l'exploitation du patrimoine. Comptant dans leurs rangs un nombre non négligeable de retraités, ils effectuent des recherches pour leur compte personnel : généalogie de leur famille, histoire locale.¹³⁶ ». Le quatrième type d'usagers des collections patrimoniales s'avère être le grand public, les curieux ou les lecteurs arrivés là par hasard. Le fait que ce type de public croise la route des collections patrimoniales est souvent le résultat d'une politique de médiatisation doublée d'un catalogage informatisé de ces collections accessibles en ligne sur le site de la bibliothèque¹³⁷. Cet intérêsserment pour les collections patrimoniales des bibliothèques municipales de ce type de public est relativement nouveau et peut s'expliquer par :

Le développement des associations d'histoire locale, de généalogie, ou de défense du patrimoine, sur l'importance acquise par les sujets « patrimoniaux » dans les médias locaux et sur une pédagogie scolaire cherchant à éveiller les élèves aux connaissances générales à partir de l'étude des réalités locales, jugées plus attrayantes. Ce public s'étend d'autant plus que le service sait se montrer accueillant et dynamique (espaces, animations, publications...) et peut offrir des instruments de travail qui allègent la recherche, favorisant le plus d'accès possible (signalisation, dépouillement, reproduction des fonds...).¹³⁸

Le cinquième type de public de ces collections est donc logiquement le public scolaire, que ce soit lors de visites avec la classe ou bien durant les classes patrimoniales. Le dernier type de public est lui aussi un nouveau type de public des collections patrimoniales en bibliothèques municipales puisqu'il s'agit d'un public exclusivement numérique que l'on nomme le public distant : comme les bibliothèques proposent désormais « sur leurs sites internet, la consultation de documents, d'images, d'expositions virtuelles¹³⁹ », ce nouveau public est un usager des bibliothèques municipales sans qu'il y ait jamais mis les pieds. C'est un public qui s'intéresse

134 *Ibid.*, p. 268.

135 Marie-Pierre Dion, « Le Patrimoine des bibliothèques et ses publics », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 302.

136 Annie Charon-Parent, « L'Exploitation scientifique du patrimoine écrit », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 270.

137 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 269.

138 Marie-Pierre Dion, « Le Patrimoine des bibliothèques et ses publics », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 305.

139 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 270.

de manière exclusive à la valorisation numérique des collections patrimoniales depuis leur ordinateur ou téléphone personnel.

3.2. Rôle social de la valorisation de collections patrimoniales

Dans les bibliothèques, les actions de valorisation tournent principalement autour des documents acquis par cette dernière, que ce soient des livres, des documents musicaux ou des documents vidéos par exemples. Abdelwahed Allouche, dans son article *Les Médiations dans les bibliothèques publiques*¹⁴⁰, met en lumière que la valorisation d'un type de document est particulièrement difficile : celle du livre. En effet, de tous les objets présents dans les collections de nos bibliothèques, le livre, le type de document que l'on trouve en plus grande quantité, est, paradoxalement, le plus difficile des supports à médiatiser. Le livre est « un objet social ambigu ouvrant le monde à certains, mais traçant pour d'autres des frontières qu'ils jugent infranchissables¹⁴¹ ». C'est pour cette raison que la médiation du livre doit être, d'après Abdelwahed Allouche, « une démarche professionnelle ou citoyenne qui consiste à organiser des rencontres autour des écrits, et des livres en particulier, en sollicitant la participation active des bénéficiaires¹⁴² ». Cette définition implique la mise en place d'un lien ternaire, c'est-à-dire, d'un échange composé de trois acteurs : les textes, le médiateurs et le public. Le but de la médiation du livre est de « réduire la distance sociologique vis-à-vis de l'écrit en agissant sur les causes de l'éloignement¹⁴³ ». La valorisation du livre doit aller au-delà du catalogage des ouvrages et de leur mise en circulation : la médiation doit être le résultat d'une véritable politique mise en place par l'établissement et requiert l'implication des bibliothécaires dans des activités spécifiques pour permettre aux livres de rencontrer le public. Cette dernière est définie par le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, comme ayant « pour mission de développer le sens du patrimoine culturel et le goût des arts, en assurant un accès de tous les citoyens sans discrimination aux œuvres artistiques et culturelles¹⁴⁴ ». La valorisation est un moyen de la médiation de développer ce sens et ce goût en offrant les documents à la vue du public. Abdelwahed Allouche détaille dans son article les applications concrètes de la médiation culturelle :

La médiation culturelle facilite la rencontre entre les œuvres, les documents, les expressions culturelles et les citoyens par le biais de conférences, d'animations, d'ateliers, de rencontres et autres activités sérieuses ou ludiques. [...] La mission du médiateur culturel est de faire le lien entre le public et l'œuvre ; il peut s'agir de médiation orale (visite, ateliers..) ou de médiation écrite (écriture de journaux d'exposition, cartels détaillés, fiches de salles). Il a un rôle particulier à jouer avec les publics dits « éloignés » ou « empêchés »

140 Enssib. Abdelwahed Allouche, *Les Médiations dans les bibliothèques publiques* [En ligne]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0071-002> (Page consultée le 26 mars 2020)

141 Florence Schreiber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, dir. Bernard Huchet et Emmanuèle Payen, Paris, Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 87.

142 Enssib. Abdelwahed Allouche, *Les Médiations dans les bibliothèques publiques* [En ligne]. *op. cit.*

143 *Ibid.*

144 UNESCO. [En ligne]. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_f (Page consultée le 3 mars 2020).

pour des raisons culturelles, sociales ou économiques, ainsi qu'avec les publics handicapés où son rôle de passeur est précieux.¹⁴⁵

Les actions de valorisation des documents des bibliothèques telles que les conférences, les animations, les ateliers, qu'elles aient une visée ludique ou sérieuse, sont un pont entre les documents et les publics, qu'ils se sentent ou non proches de ces documents. La valorisation des documents a pour but d'élargir le public des documents et elle peut être un outil particulièrement efficace pour toucher les publics qui ne se sentent pas à la l'origine proches des documents. Abdelwahed Allouche insiste sur le rôle social de la valorisation des documents en bibliothèque : la valorisation permet de présenter les documents sous un nouveau jour, brisant ainsi les barrières qui cloîtront les publics loin des collections. Si le livre en tant qu'objet est déjà difficile à valoriser auprès des publics qui s'en sentent éloignés, c'est d'autant plus le cas des collections patrimoniales en bibliothèques municipales : il est difficile de valoriser ces collections dont les conditions nécessaires à leur conservation limitent grandement leur accès par le public. Si le public ne peut pas accéder à ces collections, il lui sera difficile de se laisser guider vers elles alors qu'il se sent déjà éloigné du livre en général. Pourtant, Laureen Quincy, dans son mémoire *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, insiste sur le fait qu'une « bibliothèque a donc pour mission de faire connaître et communiquer ses documents, ou du moins d'en permettre l'accès. C'est une mission à la fois morale et administrative qu'aucune bibliothèque ne peut, dans l'idéal, mettre de côté¹⁴⁶ ». Bien sûr, les ouvrages des collections anciennes ayant leur spécificité liée à leur préservation, il est intelligible qu'elles soient difficilement accessibles pour le public : « parfois le bibliothécaire peut être amené à décider qu'un document ne peut plus être manipulé.¹⁴⁷ »

Cependant, « les collections patrimoniales doivent être traitées et mises en valeur par les collectivités publiques qui en ont la propriété ou l'usage¹⁴⁸ ». Il lui faut donc mettre à disposition des lecteurs des supports de substitution, permettant la consultation. (microfilms, diapositives, photographies, numérisation du document, photocopies)¹⁴⁹. Il n'est pas question d'empêcher les lecteurs de consulter les collections patrimoniales sous prétexte de leur préservation, comme le rappelle Raphaële Mouren :

La consultation des documents des bibliothèques publiques ne peut normalement pas être interdite et il convient de le rappeler clairement. Il est compréhensible d'en limiter exceptionnellement la consultation, pour des raisons de conservation, mais il ne faut pas que cela devienne un abus. Le citoyen peut légitimement demander un accès, et au moins une reproduction, d'un document quel qu'il soit.¹⁵⁰

145 Enssib. Abdelwahed Allouche, *Les Médiations dans les bibliothèques publiques* [En ligne]. *op. cit.*

146 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, *op. cit.*, p.16.

147 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 161.

148 Article 8, Charte des bibliothèque, 1991.

149 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 161.

150 *Ibid.*, p. 63.

La valorisation des collections patrimoniales, comme celle des autres documents conservés dans une bibliothèque, doit découler d'une véritable politique de valorisation mise en place par l'établissement « en corrélation avec la lecture publique et les pratiques culturelles d'aujourd'hui.¹⁵¹ » La valorisation de ces collections permet ainsi d'inclure « la dimension patrimoniale aux habitudes de transmission et de vulgarisation adoptées depuis toujours en bibliothèque¹⁵² ». L'une des préoccupations principales du bibliothécaire en charge de la valorisation des collections patrimoniales va être de les rendre « vivantes ». En effet, conservées dans des réserves loin du soleil et des regards, les collections patrimoniales en bibliothèques municipales ne sont que très peu consultées¹⁵³. L'enjeu de la valorisation de ces collections va donc être de parvenir à placer ces collections sous les regards du public. Effectivement, Raphaële Mouren, dans son *Manuel du patrimoine en bibliothèque* écrit que « les fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques ont vocation à être mis à disposition de ceux qui en ont besoin. Communiquer le patrimoine conservé dans nos bibliothèques fait partie des missions essentielles. [...] Un livre que personne ne voit jamais devient, paradoxalement, un livre qui n'existe pas¹⁵⁴ ». Jean-Marie Goulemont le rappelle en préfacant le volume de *Patrimoine des bibliothèques de France* consacré à la Région Centre-Limousin : « la lecture et l'interprétation des œuvres du passé est une espèce de corps à corps. Avec l'Invisible bien sûr, mais aussi avec ces objets matériels que sont les manuscrits, imprimés, images... Si les livres doivent mourir que ce soit entre les mains des hommes et non dans le silence des réserves inhabitées.¹⁵⁵ Le livre a besoin de son lecteur : les collections patrimoniales ont besoin d'un public. Florence Schreiber s'est efforcée de montrer dans son article qu'une prise de risque raisonnable dans le cadre de la réalisation d'une animation contribue à la pérennité du patrimoine¹⁵⁶ Là est tout l'enjeu de la valorisation de ces collections. Comme elles ne sont pas facilement accessibles pour le public, c'est au bibliothécaire de parvenir à les mettre en lumière de telle sorte que la rencontre avec les lecteurs puisse être possible : « pour qu'une collection soit vivante (avec l'enrichissement du fonds), c'est qu'elle trouve des lecteurs, assez nombreux pour justifier les budgets de conservation et de valorisation qui seront demandés¹⁵⁷ ». De plus, la valorisation des collections patrimoniales joue un vrai rôle social. En effet, plus encore que la valorisation du livre contemporain, la valorisation des collections patrimoniales attire un public diversifié et qui ne se sent pas nécessairement proche du livre. Lors d'une exposition autour de documents patrimoniaux, Florence Schreiber explique que le public n'a pas une posture de lecteur, qui se plaît dans la solitude et le silence nécessaires à sa concentration, mais bien de spectateur : il peut bouger, discuter, partager ses impressions avec les autres visiteurs, etc¹⁵⁸. Cette posture

151 Laureen Quincy, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, *op. cit.*, p. 16.

152 *Ibid.*

153 *Ibid.*, p. 17.

154 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 265.

155 Jean-Marie Goulemot, *Patrimoine des bibliothèques de France*, tome 10 Centre-Limousin, Paris, Payot, 1995, p. 12.

156 Florence Schreiber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 87.

157 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 266.

158 Florence Schreiber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 89.

permet à Florence Schreiber d'affirmer que : le livre patrimonial fascine ou indiffère mais décourage plus rarement que le livre contemporain¹⁵⁹. La valorisation des collections patrimoniales se révèle nécessaire et utile car elle permet d'accéder au livre d'une autre manière que l'approche traditionnelle. Elle peut alors sensibiliser le public à ces collections particulières tout en le sensibilisant au livre lui-même. Elle met aussi en lumière que, lors d'une action de valorisation, jouer avec l'anecdote et s'appuyer sur un contenu ludique peut se révéler payant¹⁶⁰, afin de rendre mémorable l'action dans l'esprit des visiteurs et des participants. Le patrimoine est l'un des liens utiles que la bibliothèque met à la disposition d'un territoire donné¹⁶¹. Les actions de valorisation de ce patrimoine permettent de médiatiser en même temps la diversité des fonctions en bibliothèque ainsi que les métiers autour de la chaîne du livre : cela montre aux visiteurs que ces vieux livres ou documents curieux sont reliés à des activités professionnelles contemporaines¹⁶².

3.3. Actions de valorisation des collections patrimoniales

3.3.1. Expositions, vitrines et ateliers

La valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales est partie intégrante de la troisième mission des bibliothécaires : la communication et la médiation de ces collections au public. Il est possible de mener plusieurs actions pour valoriser ces collections. La première est l'exposition :

Les expositions nous permettent de mieux connaître nos fonds, d'approfondir nos connaissances dans le domaine choisi, de rendre visibles les collections et même l'établissement lui-même ; elles sont aussi un outil pédagogique. Elles demandent un long travail de préparation et un gros effort de communication pour vaincre chez les éventuels visiteurs une crainte ou au moins une hésitation et susciter un désir¹⁶³.

Le secret pour faire une bonne exposition semble résider dans la création d'une scénographie, car « Rien n'est plus difficile que de mettre en scène des livres !¹⁶⁴ ». Pour ce faire, il faut réfléchir en amont à l'atmosphère que l'on souhaite créer, aux lumières que on peut mettre en place à la succession des vitrines... La deuxième chose à faire d'après Raphaële Mouren est de concevoir un travail graphique en vue d'assurer la communication : affiches, kakémonos, petits dépliants de présentation que le visiteur emportera avec lui (*flyers*) aisés à distribuer, cartons d'invitations qui donnent envie de venir...¹⁶⁵. Cette exposition, si l'établissement en a les moyens, pourra être prolongée par une exposition virtuelle accessible en ligne sur le site de la bibliothèque par exemple : « Une exposition virtuelle n'est pas gratuite, loin de là, mais elle a l'intérêt de pérenniser une action

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*, p. 90.

161 *Ibid.*, p. 95.

162 *Ibid.*, p. 96.

163 Raphaële Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 271.

164 *Ibid.*

165 *Ibid.*, p. 273.

de valorisation et un long travail de préparation¹⁶⁶ ». Toutes les occasions offertes par les calendriers de commémorations internationales, nationales ou locales sont bonnes pour faire une exposition : « insistons sur cette touche locale, garante de succès auprès des habitants du lieu... comme dans l'esprit de leurs élus¹⁶⁷ ». Il est aussi possible de faire des petites expositions en vitrines :

Il est possible d'apposer des ouvrages dans deux ou trois vitrines fermées à clef, placées dans une salle de lecture ou un lieu de passage (mais néanmoins protégées du vol, des intempéries et du soleil). Les thèmes doivent être régulièrement renouvelés. La préparation de ces mimi-expositions demande peu de temps, elle offre une grande variété de possibilités : l'original, l'incongru, le grave peuvent se succéder. Judicieusement placées sur la route des nombreux lecteurs qui entrent chaque jour dans une bibliothèque publique, ces vitrines arrêtent très souvent le regard et un livre ancien attire l'intérêt plus qu'on ne pourrait le penser¹⁶⁸.

Ces vitrines peuvent très bien se trouver de manière ponctuelle dans la bibliothèque ou bien de manière permanente. Une autre action primordiale de la valorisation des collections patrimoniales est la visite des fonds. Elle peut avoir lieu par exemple lors de journées du patrimoine, être ouverte à tous, avec des créneaux auxquels les usagers doivent s'inscrire par exemple : « les fonds patrimoniaux, quels qu'ils soient, rencontrent l'intérêt du public. On peut répondre à des demandes de visite ou de sensibilisation mais on peut aussi les provoquer : proposer des visites, des présentations thématiques au public¹⁶⁹ ». Elle peut aussi être programmé pour accueillir des groupes, notamment des scolaires. Raphaëlle Mouren déplore le peu de véritables classes patrimoine mises en place en collaboration avec des bibliothèques (une exception est la bibliothèque municipale de Toulouse, qui a accueilli des classes patrimoine à la bibliothèque d'étude et du patrimoine)¹⁷⁰. Elle constate néanmoins que de nombreux programmes ponctuels qui demandent quelques visites à la bibliothèque, ou même une seule, peuvent être imaginés : autour d'une œuvre [...], autour d'un thème particulier [...], autour de l'histoire du livre, de l'illustration, de l'écriture, etc.¹⁷¹. L'un des rôles d'une bibliothèque est d'encourager et de permettre l'apprentissage de la lecture aux jeunes enfants ainsi que de stimuler leur goût pour la culture et les arts. Cependant, les enfants ne sont pas forcément intéressés spontanément par les animations autour des collections patrimoniales : la médiation est donc nécessaire pour rendre possible la valorisation de ces collections auprès du jeune public et cela implique souvent de passer par le prisme de l'école¹⁷². Il est recommandé de préparer une animation autour des collections patrimoniales qui permet de les rattacher à un point des programmes scolaires. Le bibliothécaire peut mettre en place avec l'enseignant une malle thématique correspondant à la tranche d'âge de la classe qui vient voir les collections patrimoniales. Lors de la visite, afin de retenir l'attention des enfants,

166 *Ibid.*, p. 274.

167 Florence Schreiber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 93.

168 Raphaëlle Mouren, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 274.

169 *Ibid.*, p. 281.

170 *Ibid.*

171 *Ibid.*, p. 282.

172 Florence Schreiber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 91.

il est important pour Raphaële Mouren de leur permettre de toucher les documents avec des gants, à la fois pour ne pas abîmer l'ouvrage que pour conférer au moment une solennité propice au souvenir¹⁷³. Une autre possibilité qui peut paraître étonnante concernant l'accueil des groupes est celle de la reconversion d'animations à l'origine destinées à des enfants en direction des retraités : « souvenons-nous qu'ils sont, démographie oblige, un des avenir possibles (sinon certains) de nos établissements. Un bon conducteur pour mener à bien une visite ou un atelier junior est parfaitement réajustable à toute vitesse en senior si la préparation a été suffisamment collective et solide¹⁷⁴ ». Un autre type d'animation est la mise en place d'ateliers autour des collections patrimoniales. C'est une action de valorisation qui permet de « s'approprier de façon plus intime un aspect particulier des documents patrimoniaux¹⁷⁵ ». Les ateliers permettent aux usagers de créer quelque chose en lien avec les collections patrimoniales ce qui contribue à les rendre réelles et concrètes à leurs yeux : « parfois le lien est direct comme lorsque, en relation avec une exposition sur des manuscrits du Moyen Âge, la médiathèque organise un atelier de calligraphie. Dans d'autres cas, il permet une utilisation ludique et décalée du patrimoine comme lors d'un ateliers d'écriture proposant de réaliser de fausses légendes de photos anciennes, la réécriture d'une préface d'un livre de morale du XVIII^e siècle, etc.¹⁷⁶ ». L'élément qui va déterminer la réussite de cette animations est l'intervenant. Il sera trié sur le volet et choisi sur sa compétence concernant le sujet, mais aussi sur ses qualités de pédagogue, ou pour le moins sur sa capacité à partager de façon ouverte et exigeante avec le groupe¹⁷⁷. Les partenariats avec les enseignants et les intervenants sont essentiels pour mener de bonnes actions de valorisation des collections patrimoniales. Cela peut être de l'initiative de la bibliothèque qui invite des intervenants ou l'inverse : les partenariats peuvent être à l'initiative d'associations ou de syndicats mixtes qui décident de coordonner des animations culturelles avec les bibliothèques, comme nous en verrons un exemple durant l'étude de cas de ce mémoire.

3.3.2. Du numérique à la valorisation

Pour permettre aux chercheurs et aux universitaires de pourvoir travailler sur les collections, il est indispensable que ces dernières soient cataloguées. La numérisation des documents vient compléter le catalogue et est un puissant adjvant à la recherche.¹⁷⁸ » Marie-Pierre Dion, dans son article *Une expérience du multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes*, appuie sur l'importance nouvelle de la numérisation des documents des collections patrimoniales en prenant pour exemple le catalogue de la bibliothèque de Valencienne : « associe aux notices bibliographiques les images des pages clés et des

173 *Ibid.*

174 *Ibid.*

175 *Ibid.*

176 *Ibid.*

177 *Ibid.*, p. 95.

178 Annie Charon-Parent, « L'Exploitation scientifique du patrimoine écrit », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 273.

particularités d'exemplaires, constitue un instrument de travail performant pour les chercheurs qui apprécient, en outre, de pouvoir obtenir instantanément des documents de travail en noir et blanc ou en couleurs, sur papier ordinaire, à prix modique, facilitant ainsi les identifications¹⁷⁹ ». Le numérique est aujourd'hui un outil incontournable de la recherche et la numérisation des collections patrimoniales une réelle opportunité pour permettre leur accès à tous. Le signalement des collections en ligne notamment permet à n'importe qui de savoir s'il peut trouver tel document patrimonial dans telle bibliothèque municipale et d'ainsi pouvoir aller le consulter sur place. Ce signalement offre une grande visibilité aux collections patrimoniales et permet d'attirer les chercheurs en bibliothèques municipales, ce qui n'est malheureusement pas forcément le cas de la numérisation. La publication en ligne de ces documents permet aux chercheurs et aux étudiants de pouvoir effectuer leurs recherches depuis leur domicile, et cela peut se montrer particulièrement salvateur en période de pandémie mondiale comme nous la vivons encore en cet été 2020 avec la COVID-19. Cependant, Annie Charon-Parent nous alerte : « Photographie, numérisation, informatisations sont autant de techniques qui doivent rester un moyen et non une fin. Ces nouvelles technologies qui sont une aide pour le chercheur ne doivent pas le faire renoncer à la visite des bibliothèques et à l'examen des objets eux-mêmes¹⁸⁰ ». En effet, le fait que le document soit numérisé et accessible en ligne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, encourage l'usager à le consulter depuis son domicile et le dissuade de se déplacer en bibliothèque pour consulter le document original. La numérisation écarte le grand public des collections patrimoniales physiques et dessert les bibliothèques. Aussi, le document étant disponible au format numérique, il est possible que les professionnels désirent alors ne pas laisser les usagers consulter les documents sur place. Ceci n'est pas souhaitable. La numérisation doit être un outil qui permet de médiatiser le document original, une passerelle de l'usager au document original et non une fin en soi. Abdelwahed Allouche met en garde à propos du « détrônement du livre par l'audiovisuel et le numérique¹⁸¹ ». Il craint que les actions de médiation se résument à l'avenir à de : « possibles intercessions virtuelles appelées « médiations indirectes », ou « à distance » ou « différées » qui phagocytent la médiation humaine et risquent d'accentuer les inégalités en ajoutant à la panne en lecture la fracture numérique¹⁸² ». Face à ces usagers distants, il est important de parvenir à valoriser les collections patrimoniales tout en invitant ce nouveau public à venir consulter sur place les collections patrimoniales. L'animation virtuelle peut être un bon moyen d'attirer ce public distant à la bibliothèque et de peut-être pouvoir attirer un nouveau public, un peu éloigné géographiquement par exemple : la mise en scène virtuelle d'une

179 Marie-Pierre Dion, « Une expérience multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1996, p. 47-55.

180 Annie Charon-Parent, « L'Exploitation scientifique du patrimoine écrit », dans *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, *op. cit.*, p. 275.

181 *Enssib*. Abdelwahed Allouche, *Les Médiations dans les bibliothèques publiques* [En ligne]. *op. cit.*

182 *Ibid.*

exposition patrimoniale permet la valorisation à une échelle sans commune mesure avec l'exposition locale¹⁸³. L'animation virtuelle est un type de valorisation qui permet de s'affranchir des contraintes liées à la conservation des documents et de proposer par exemple de consulter chaque page numérisée du document particulièrement précieux ou fragile là où une vitrine n'en mettrait en valeur qu'un échantillon. Il faut cependant ne pas faire l'impasse sur la scénographie de l'animation sous prétexte de l'utilisation du numérique : « la consultation de certains sites de bibliothèques présentant des pièces numérisées nous révèle que de simples mises en ligne de documents non scénographiés font rapidement bâiller l'internaute le mieux intentionné¹⁸⁴ ». L'animation virtuelle peut être le prolongement d'une exposition physique à la bibliothèque qui permettrait de mettre en valeur cette dernière ainsi que les documents physiques qu'elle met en lumière en incitant le public à se rendre sur place. La BnF ainsi que la bibliothèque Mazarine par exemple proposent de nombreuses expositions virtuelles. Cette dernière met en valeur notamment des ouvrages des collections patrimoniales à travers son exposition virtuelle *Mazarinades (1648-1653) : la Fronde, les mots, les presses* : l'exposition se compose de chapitres qui mettent en lien les documents patrimoniaux avec l'histoire¹⁸⁵. De même, Numelyo, la bibliothèque numérique de la bibliothèque de Lyon offre l'accès aux documents numérisés et met en valeur ses collections patrimoniales à travers ses expositions virtuelles : l'exposition virtuelle du *Ménage des champs*¹⁸⁶ mise en place en 2019 permet grâce à des hyperliens de se promener et d'aller à la rencontre d'ouvrages dont chaque élément est accompagné d'une légende explicative. Cette mise en valeur des documents est une forme de médiation numérique entre l'ouvrage et son public, par le biais du bibliothécaire qui a conçu l'exposition. Le numérique doit donc être autant un adjuvant à la recherche qu'à la valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques.

183 *Ibid.*

184 *Ibid.*

185 *Bibliothèque-mazarine.fr* [En ligne]. <https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/bibliotheque-numerique/expositions-virtuelles/mazarinades-1648-1653-la-fronde-les-mots-les-presses-exposition-virtuelle> (Page consultée le 16 août 2020).

186 *Bm-lyon.fr* [En ligne]. https://www.bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/agriculture_antique_renaissance/ (Page consultée le 16 août 2020).

Partie II : Bibliographie et Sitographie

1 Bibliographie

ALIX Yves, *Le métier de bibliothécaire*, Paris, éditions du Cercle de la Librairie, 2010.

ARNOULT Jean-Marie, *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques de France recommandations techniques*, Paris, Direction du livre et de la lecture, 1998.

ARNOULT Jean-Marie, « Conservation et valorisation : ou du bon usage de la mémoire bien conservée », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°160, 1993, p. 32- 34. (Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliothequenumerique/revues/afficher-43286>)

AROT Dominique, *Les Partenariats des bibliothèques*, Paris, Presses de l'Enssib, 2002.

ARTIER Jacqueline, « Les collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne : Une politique de valorisation », *Bulletin des bibliothèques de France*, 41, n°3, 1996, p. 30-35. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf1996-03-0030-006>)

BALLEY Noëlle, « Patrimoine(s) », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 7, p. 24-31. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-07-0024-002>)

BÉGHAIN Patrice, « Le Patrimoine », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 5, p. 108-109. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-05-0108-002>)

BEILLEROT Jacky, « Médiation », dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Nathan, 2000.

BELOT Florence, « Silences et représentations autour du public du patrimoine », *Bulletin des bibliothèques de France*, 49, n°5, 2004, p. 51-56. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0051-009>)

BENHAMOU Françoise et THESMAR David, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, Paris, 2011.

BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La découverte, 2011.

BERTRAND Anne-Marie, « Quels publics pour le patrimoine écrit ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, n° 5, p. 66-67. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0066-003>)

DESGRANGES Olivier, « Médiation et valorisation du patrimoine écrit et graphique en direction des jeunes », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 5, p. 81-82. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0081-001>)

BOGROS Olivier, « Le recours au multimédia pour la mise en valeur et la diffusion des fonds patrimoniaux : l'exemple de la bibliothèque de Lisieux », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n°184, 1999, p. 43-46. (Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-46426>)

BOIS-DELATTE Marie-Françoise, « La Médiation du patrimoine : publics, enjeux, actions et compétences », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 5, p. 83-84. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0083-002>)

CAILLET Maurice, « Classement, catalogage et conservation des fonds anciens », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1958, n° 7-8, p. 519-526. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-07-0519-002>)

CARBONE Pierre, *Les Bibliothèques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

CLASQUIN Elise, *Inventaire, catalogage et actions culturelles : rapport de stage au service patrimoine de la bibliothèque municipale de Nantes*, rapport de stage sous la direction d'Alibert Florence, Angers, Université d'Angers, 2016.

COHEN Gérard et YVON Michel, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 49, n° 5, 2004, p. 48-50. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0048-008>)

COMTE Henri, *Les Bibliothèques publiques en France*, Paris, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977.

COQ Dominique, *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne, Presse de l'Enssib, coll. La Boîte à outils, n°26, 2012.

DELMAS Jean-François, « Muséographie du patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 52, n°6, 2007, p. 104-105. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0104-013>)

DELPORTE Marie-Hélène, « Patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 5, p. 134-136. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0134-007>.

DI MEO Guy, *Le patrimoine, un besoin social contemporain*, 2008. (Disponible en ligne : http://halshs.archivesouvertes.fr/docs/00/28/14/67/PDF/Patrimoine_contemp.pdf)

DION Marie-Pierre, « Une expérience multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1996.

Dons et legs dans les bibliothèques publiques, éd. sous la dir. de Raphaële Mouren, Paris, Atelier Perrousseaux édition, coll. Kitab Tabulae, 2010.

DUFRÈNE Bernadette, GELLEREAU Michèle, « La médiation culturelle. Enjeux professionnels et politiques », *Hermès, La Revue*, 2004/1 (n° 38), p. 199-206. (Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-1-page-199.htm>)

FAU Guillaume, « Rencontres européennes du patrimoine : la numérisation du patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 6, p. 79-80. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0079-010>)

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, t. 54, n°3. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>.

GOULEMOT Jean-Marie, *Patrimoine des bibliothèque de France*, tome 10 Centre-Limousin, Paris, Payot, 1995.

GUY Fabienne, « Les réserves dans les bibliothèques françaises », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1991, n° 1, p. 14-24. (Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-01-0014-003>).

HUCHET Bernard et PAYEN Emmanuèle, *L'Action culturelle en bibliothèque*, Paris, Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 2008.

KELLER Daniel, *La Valorisation des collections patrimoniales : le cas de la bibliothèque municipale de Saint-Denis*, mémoire d'étude sous la direction de Thierry Delcourt, Troyes, 2000.

L'Action culturelle en bibliothèque, dir. Bernard Huchet et Emmanuelle Payen, Paris, électre-éditions du cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2008.

LABROSSE Françoise, « Le Patrimoine numérique et la médiation culturelle », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2009, n° 1, p. 85-86. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0085-001>)

LADANT Julie, *La Valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques sur Internet en direction des jeunes publics : Enjeux et méthodologie*, mémoire d'étude dir. Meyer Anne, Paris, Enssib, 2001.

LAMBLIN Pierre-Jacques, « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 40-47. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0040-007>)

Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives, éd. sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris, électre-éditions du Cercle de la Librairie, 1997.

Le Pouvoir des bibliothèques, la mémoire des livres en occident, éd. sous la dir. de Marc Baratin et Christian Jacob, Paris, Albin Michel, 1996.

« Manuel du patrimoine en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 5, p. 125-126. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0125-015>)

MARCETTEAU-PAUL Agnès, « Le Patrimoine, une valeur d'avenir? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 35-38. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0035-006>)

MASSE Isabelle, « Animation et bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, 1995, p. 80-82. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf1995-04-0080-004>)

MEYER Hubert, « Crédit et ouverture d'une bibliothèque publique au 2e étage de la mairie de Sélestat », dans *AABHS*, n° 41 (1991), p. 166.

MOUREN Raphaële, *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, éditions du Cercle de la librairie, coll. Bibliothèques, 2007.

NAAS Laurent et VIGNIER Gilles, « Exposer le patrimoine écrit : le projet muséographique de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2018, n° 16. (disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0124-001>).

NASSIM ABOUDRAR Bruno, MAIRESSE François, *La médiation culturelle*, Paris, Que sais-je, n°4046, 2016.

NYFFENEGGER Isabelle et PIFFAULT Olivier, « Prévenir, agir, préparer l'avenir : l'action de la bibliothèque national de France », in Patrimoine en danger, Bulletin des bibliothèques de France, décembre 2015, n°7.

Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions, t. VIII Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Paris, Payot, 1995.

PAVALIDÈS Christophe, « Journée Patrimoine », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, n° 2, p. 140-141. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-02-0140-002>)

PLAZANNET Fabien, « Le plan d'action pour le patrimoine écrit : Coordonner, accompagner, évaluer », *Bulletin des bibliothèques de France*, 53, n° 6, 2008, p.14-19. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0014-002>)

POIRIER Philippe, « Les politiques culturelles municipales des années soixante à nos jours : essai de périodisation », *Bulletin des bibliothèques de France*, 39, n°5, 1994, p. 8-15. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-05-0008-001>)

POISSENOT Claude, « Publics des animations et images des bibliothèques», *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2011, p. 87-92. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002>)

POUILIAS Marie-Thérèse, « Le Patrimoine dans la politique d'une ville », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 4, p. 87-89. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0087-010>)

POULAIN Martine, « Valoriser le patrimoine écrit », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1992, n° 6, p. 78-79. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-06-0078-006>)

POULOT Dominique, « Patrimoine et musées », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n° 2, p. 132-133. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0132-006>)

QUINCY Laureen, *La Valorisation des fonds patrimoniaux dans les bibliothèques municipales*, mémoire de master 1 Sciences de l'information et des bibliothèques, dir. Raphaële Mouren, Université de Lyon 2, 2013. (Disponible en ligne : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64695-la-valorisation-des-fonds-patrimoniaux-dans-les-bibliotheques-municipales.pdf>)

ROUVIÈRE Marie-Hélène, *Le Centre d'information et de documentation de « musique et danse en Loire-Atlantique » : valorisation d'un fonds documentaire par la médiation culturelle*, rapport de stage sous la direction d'Alibert Florence, Angers, Université d'Angers, 2015.

SALEMBIER Marie-Camille, *Valorisation de collections patrimoniales ; rapport de stage à la bibliothèque universitaire de l'Université catholique de l'Ouest*, rapport de stage sous la direction d'Alibert Florence, Angers, Université d'Angers, 2016.

TESNIERE Valérie, « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2006, p. 72-80. (Disponible en ligne: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0072-002>)

TOULOUSE Sarah, « Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, n° 2, p. 76-77. (Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-02-0076-001>)

WESTEEL Isabelle, « Premiers jalons pour une histoire des confiscations de bibliothèques ecclésiastiques en 1905 », *Revue française d'histoire du livre*, n°104-105, 1999.

2 Sitographie

Bibliofrance [consulté le 31 avril 2020]. Disponible sur : bibliofrance.org.

BILIOPAT [consulté le 15 août 2020]. Disponible sur : <http://www.biliopat.fr/>

Bibliothèque Mazarine [consulté le 16 août 2020]. La fronde, les mots, les presses. Disponible sur : <https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/bibliotheque-numerique/expositions-virtuelles/mazarinades-1648-1653-la-fronde-les-mots-les-presses-exposition-virtuelle>

Bibliothèque de Saint-Calais [consulté le 17 août 2020]. Fonds Anciens. Disponible sur : <https://www.saint-calais.fr/musee-bibliotheque-fonds-ancien-et-cabinets-curieux/>

Blog de la Médiathèque-Ludothèque Jean d'Ormesson [consulté le 17 août 2020]. Prunier Nicole, La Première Bibliothèque de La Ferté-Berard. Disponible sur : <https://gardonslecontact-media-lfb.blogspot.com/2020/04/la-premiere-bibliotheque-de-la-ferte.html?spref=fb&fbclid=IwAR1on0Ok1tXYhIAQgs7bLZLSrjfE4ucKSrYDhywlmt7Q2fjbGg4fsKblL8>

CNRTL [consulté le 2 juillet 2020]. Étymologie du mot médiation. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/médiation>

CNRTL [consulté le 25 février 2020]. Étymologie du mot patrimoine. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/patrimoine>

CNRTL [consulté le 2 juillet 2020]. Étymologie du mot valorisation. Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/valorisation>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Appellation Musée de France. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Appellation-Musee-de-France>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Le Département des bibliothèques. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Le-Departement-des-Bibliotheques>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Le Département des Ressources et de l’Action Territoriale. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Le-Departement-des-Ressources-et-de-l-Action-territoriale>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Enquête nationale du PAPE. Disponible sur : <http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/PAPE.html>.

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Les bibliothèques municipales classées. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Bibliotheques-municipales-classees>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Le Patrimoine Écrit. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliotheques/Patrimoine-ecrit>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Le Plan d’Action pour le Patrimoine Écrit. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Politiques-patrimoniales-de-l-Etat/Plan-d-action-pour-le-patrimoine-ecrit>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Observatoire du Patrimoine Écrit en Région. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Observatoire-du-patrimoine-ecrit-en-region>

Culture.gouv.fr [consulté le 15 juillet 2020]. Service du Livre et de la Lecture. Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

ENSSIB. Charte des bibliothèques, conseil supérieur des bibliothèques du 7 novembre 1991 [consulté le 2 février 2020]. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>

ESSSIB. Abdelwahed Allouche, *Les Médiations dans les bibliothèques publiques* [consulté le 26 mars 2020]. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0071-002>

Litré [consulté le 1 juin 2020]. Disponible sur : <https://www.litre.org/>

MOBILIS [consulté le 1 août 2020]. Disponible sur : <https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/association>

Montréal.médiationculturelle. Charte déontologique de la médiation culturelle [consulté le 3 juillet 2020]. Disponible sur : <http://montreal.mediationculturelle.org/wp-content/uploads/2010/04/CharteMédiation-culturelle-2007.pdf>

NUMELYO [consulté le 16 août 2020]. Le Ménage des Champs. Disponible sur : https://www.bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/agriculture_antique_renaissance/

UNESCO [consulté le 3 mars 2020]. Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994). Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000112122_fre

Sortir à Paris [consulté le 26 août 2020]. Inside Opéra. Disponible sur : <https://www.sortiraparis.com/arts-culture/balades/articles/166877-inside-opera-l-escape-game-immersif-a-l-opera-garnier-derniers-jours>

WIKIPEDIA [consulté le 26 août 2020]. Jeu d'Évasion. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeu_d'évasion

Partie III : étude de cas : valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais

1 Présentation et historique des bibliothèques et de leurs collections patrimoniales

1.1. La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à la Ferté-Bernard



Photo 2: médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

1.1.1. Histoire

Avant de se trouver dans les locaux actuels, la bibliothèque municipale de la Ferté-Bernard demeurait au 42 rue d'Huisne dans l'Hôtel Courtin de Torsay, un hôtel particulier de la renaissance construit vers 1660. Les façades, toitures et les pièces du rez-de-chaussée de l'hôtel ont été classées au titre des Monuments historiques par le décret du 20 décembre 1993. Le bâtiment a été donné à la ville à la fin des années 1950. La bibliothèque municipale y occupait 300m² et cet espace était devenu insuffisant. De plus, la bibliothèque municipale ne répondait pas aux normes d'accessibilité : elle était desservie par un escalier et il était impossible

d'engager des travaux de cette ampleur dans le bâtiment afin de le rendre accessible à tous. C'est pourquoi il a été décidé de déménager la bibliothèque dans de nouveaux locaux. Pierre Coutable, maire de la Ferté-Bernard en 2006 avait lancé le projet de construire une nouvelle bibliothèque. Jean-Carles Grelier, maire de la ville de 2008 à 2017 en a repris le projet au début de son mandat. Les travaux concernant le nouveau bâtiment de la médiathèque ont débuté le 23 janvier 2013. Moins d'un an plus tard, le 12 décembre 2013, la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson a été inaugurée. Ce nouveau bâtiment, conçu par l'architecte Philippe Fichet a été financé par la région Pays de la Loire (560 000 euros), le département de la Sarthe (400 000 euros), la DRAC (270 000 euros) et la ville de la Ferté-Bernard (2 millions d'euros), pour une surface totale de 1 249 m². Il a reçu en 2016 la mention « équipement culturel » lors du prix de l'architecture, de l'aménagement et patrimoine de la Sarthe. La bibliothèque comporte un étage : la médiathèque se trouve au rez-de-chaussée, accessible sans marches, tandis que la ludothèque se trouve au premier étage et est accessible à la fois par un escalier et par un ascenseur. Le fonds ancien, pièce dans laquelle sont conservées les collections patrimoniales se trouve au rez-de-chaussé, sur la droite par rapport à l'entrée du bâtiment, le long du mur extérieur. Nicole Prunier, qui effectue de manière régulière des recherches dans le fonds ancien de la bibliothèque, a présenté lors d'une conférence organisée dans le cadre des journées du patrimoine le 21 septembre 2019 l'histoire de « la première bibliothèque de La Ferté-Bernard ». Elle a rendu disponibles et accessibles pour tous les résultats de ses recherches en les publiant sous la forme d'un article sur le blog tenu par les bibliothécaires de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson lors du confinement qui a eu lieu au début de l'année 2020. Dans cet article¹⁸⁷, Nicole Prunier explique que les confiscations révolutionnaires ont rapidement été retirées de la vente, dès le mois d'octobre 1792, par le Directoire du département de la Sarthe. En 1796, le ministre de l'intérieur Pierre Benezech demande que lui soit adressé un catalogue des ouvrages. Son successeur, Jean-Antoine Chaptal se voit obligé de réitérer cette demande, aucun catalogue ne lui ayant été remis. Il le demande cependant cette fois-ci aux préfets, et en Sarthe, c'est Pierre Renouard qui est nommé *Bibliothécaire du Département*¹⁸⁸. Ce dernier relèvera pour la ville de La Ferté-Bernard mille sept cent soixante volumes provenant de l'ordre religieux des frères mineurs Récollets et il estimera que mille trois cents ouvrages n'ont aucune valeur¹⁸⁹. La bibliothèque est installée porte de Saint Barthélémy, qui est loin du centre ville et dont le bâtiment est en très mauvais état. La bibliothèque n'est pas ouverte au public. En 1817, on dénombre mille neuf cent cinquante cinq ouvrages mais aucun réel catalogue n'est fourni. Finalement, le 30 avril 1817, après avoir reçu une injonction du sous-préfet, les conseillers décident de l'ouvrir au public¹⁹⁰. Un pharmacien, un certain monsieur Pesche, est nommé bibliothécaire. Il assure l'ouverture de la bibliothèque au public en tant que bénévole, et par conséquent,

¹⁸⁷ *Gardonslecontact.media.lfb* [En ligne].<https://gardonslecontact-media-lfb.blogspot.com/2020/04/la-premiere-bibliotheque-de-la-ferte.html?spref=fb&fbclid=IwAR1on0Ok1tXYhLAQgs7bLZLSrjfE4ucKSrYDhywlmt7Q2fbGg4fsKbll8> (Page consultée le 17 août 2020).

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

n'ouvre la bibliothèque que lorsque que son propre emploi du temps le lui permet¹⁹¹. Le fonds est enfin catalogué en 1822. Malheureusement, le bâtiment est très dégradé et aucun soin n'est apporté aux livres : ils sont en désordre, couverts de poussière, et ainsi ils ne sont pas mis à disposition des lecteurs. La plupart des ouvrages souffrent de l'humidité et le catalogue est égaré¹⁹². En 1890, un nouveau bibliothécaire est nommé : Édouard Ferry, qui est instituteur à La Ferté-Bernard. La situation n'évolue pas jusqu'en 1960. En effet, à cette date la bibliothèque est installée dans l'Hôtel particulier Courtain de Torcay, légué par une certaine mademoiselle Fleury¹⁹³. La première bibliothécaire nommée est Madame Landais. Avant de pouvoir atteindre ce nouveau lieu, de nombreux ouvrages ont disparu : ils ont été jetés, volés, dégradés...¹⁹⁴ La bibliothèque de la Ferté-Bernard a alors bénéficié de dons, dont l'un d'une grande importance pour une petite ville (aujourd'hui, on dénombre huit mille huit cent vingt habitants). Effectivement, à la suite du décès de son mari, le marquis de Jumilhac, dernier duc de Richelieu, la Duchesse de Richelieu Elinor Douglas Wise, a légué la totalité de la bibliothèque du château de Haut-Buisson à la ville, soit deux mille cent soixante-huit livres ainsi que plusieurs caisses des livres provenant de sa résidence parisienne¹⁹⁵. On peut citer aussi un second don, celui de madame Mavoye, décédée en 1887, qui lègue à la bibliothèque de La Ferté-Bernard trois cent quarante cinq volumes. La construction de la nouvelle bibliothèque inaugurée en 2013 a permis d'intégrer aux locaux une salle adaptée à la conservation des collections patrimoniales (rideaux opaques qui filtrent les rayons ultra violet, climatisation qui permet de conserver un taux d'hydrométrie correct...). La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson est ouverte de 13h à 18h le mardi, de 10h à 18h les mercredi et samedi et de 14h à 19h le vendredi, et peut accueillir des groupes le jeudi. Le fonds ancien est visitable sur rendez-vous et accessible sur demande.

1.1.2. Collections

Le fonds ancien présent à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson est représentatif d'une bibliothèque du XIX^e. Il est constitué d'environ cinq mille ouvrages qui proviennent de plusieurs donateurs. On trouve en effet :

- des ouvrages religieux datant des XVII^e et XVIII^e siècles, des livres de chants et une bible datant du XVI^e siècle, provenant du couvent des frères mineurs Récollets qui se trouvait à Cherré (72), une ville qui est très proche de La Ferté-Bernard, qui a été détruite en 1789 lors de la Révolution ;

- le don de la bibliothèque du Marquis de Jumilhac (1847-1880) Duc de Richelieu, fait par son épouse : les ouvrages proviennent du Haut-Buisson à Cherré. Ils datent pour la plupart du XIX^e siècle et sont de grande valeur. Nous pouvons connaître leur provenance avec certitude grâce à l'ex-libris que le Marquis a fait

191 *Ibid.*

192 *Ibid.*

193 *Ibid.*

194 *Ibid.*

195 *Ibid.*

réaliser et coller sur les livres de sa bibliothèque. Le Marquis de Jumilhac a épousé en 1875 Alice Heine (1858-1925), qui deviendra princesse de Monaco lors de son union avec Albert Ier de Monaco en 1889. Ainsi, des ouvrages appartenant à Alice ont rejoint ceux de son mari dans sa bibliothèque. Le catalogage du fonds a permis de découvrir dans les ouvrages du château du Haut-Buisson des dédicaces faites à destination de la princesse dans ses livres à elle. Cela permet d'en apprendre plus sur les lectures respectives des époux : le Marquis de Jumilhac possède des ouvrages portant généralement sur l'économie et la politique, tandis que les livres de la princesse Alice sont souvent des ouvrages qui concernent l'art, la peinture ou la littérature. On trouve aussi dans ses livres un ouvrage qui traite de la tuberculose, maladie dont on pense qu'elle souffrait. Deux auteurs des dédicaces destinées à Alice se démarquent des autres par le nombre de dédicaces qu'ils lui ont adressées : il s'agit de Louis-Marie-Julien Viaud (1850-1923), connu sous le nom de Pierre Lotti, qui est un écrivain et officier de marine français, et de Robert Charles Henri Le Roux (1860-1925), connu sous le pseudonyme Hugues Le Roux, qui est un journaliste, un écrivain et homme politique français.

- et le don de la famille Lesiour-Soulbieu : cette famille était intéressée par les sciences naturelles. Parmi les ouvrages, il y a entre autres, *L'Histoire naturelle* de Georges-Louis Buffon (naturaliste du XVIII^e siècle proche des Lumières) et *L'Origine des espèces* de Charles Darwin.

Ce fonds n'est pas composé de documents rares ou uniques. Nous pouvons les trouver dans d'autres bibliothèques, notamment à la BnF, et ils sont pour la plupart accessibles en ligne à partir de Gallica. Nous pouvons néanmoins souligner la présence de quelques documents remarquables, qui sont généralement les documents présentés lors des visites du fonds ancien :

- *Description de l'Égypte* : lors de l'expédition d'Égypte, (1798-1801), Napoléon Bonaparte emmène avec lui une commission de savants composée d'ingénieurs, de naturalistes, de dessinateurs. La *Description de l'Égypte* a été publiée de 1809 à 1829 en vingt-trois ouvrages imposants (dix volumes de textes et treize volumes de planches).

- *Les Tragédies* de Robert Garnier : l'ouvrage datant de 1599 se présente sous la forme d'un petit livre blanc en vélin. Cet ouvrage a été dédié au roi de France et de Pologne, Henri III.

- un *Antiphonaire*, un livre de chants pour la messe entièrement manuscrit avec différentes calligraphies et de belles lettrines, datant du XVIII^e siècle.

- le premier volume de la collection *Les Maîtres de l'affiche*, édité par l'atelier Chéret en 1895, qui est un ouvrage rassemblant des affiches lithographiées protégées par un calque très fin.

- *L'Histoire naturelle* de Georges-Louis Buffon, composé de treize tomes et édité en 1769.

• *De L'Origine des espèces* de Charles Darwin, mais pas n'importe quelle édition ! En effet, l'édition présente dans le fonds ancien de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson est celle éditée par Guillaumin et Cie, en 1862, soit la première traduction française de l'œuvre. Celle-ci a été effectuée par Clémence Royer, féministe et libre penseuse exilée en Suisse qui prit des libertés avec le texte original (publié pour la première fois en 1859) et le titre qui devint *De L'Origine des espèces, ou des Lois du progrès chez les êtres organisés*. Elle ajouta en particulier une longue préface dans laquelle elle donnait sa lecture positiviste, anticléricale et eugéniste de l'ouvrage.

- *Nouvelle construction de ruches de bois, avec la façon d'y gouverner les abeilles*, et *L'Histoire naturelle de ces insectes*, écrit par Louis Formanoir de Palteau, publié en 1756, qui sont des manuels d'apiculture avec des planches illustrées en fin de volume.
- une *Bible* datant de 1523 publiée à Lyon.
- un livre religieux dont la reliure est en bois, datant de 1512.
- et un ouvrage de Platon en latin du XVI^e siècle dont la tranche est dorée, dans lequel on peut voir les traces des réglures que l'on utilisait pour imiter les manuscrits, et qui est relié avec une partie de parchemin déjà calligraphiée.

1.2. Le Musée-Bibliothèque de Saint-Calais



Photo 3: Musée-bibliothèque Saint-Calais

1.2.1. Histoire

Le centre culturel de Saint-Calais est inauguré le 10 novembre 1889. C'est un vaste bâtiment qui héberge toutes les institutions de la ville de l'époque, à savoir un hôtel de ville, un théâtre à l'italienne et un musée-bibliothèque. Les collections de ce musée bibliothèques sont hétéroclites : l'art, venu de dons privés sous forme de tableaux et de sculptures, se conjugue à l'histoire locale, qui se reflète dans les collections de l'abbaye bénédictine de Saint-Calais qui ont été confisquées aux religieux lors de la Révolution et restituées à la commune en 1792, et l'histoire naturelle, à travers des collections de zoologie et de botanique. En effet, le musée-bibliothèque de Saint-Calais héberge depuis ce jour le cabinet d'histoire naturelle Élie Cottreau, un donateur qui a su prêter son art de taxidermiste et de botaniste à la conservation des plus beaux spécimens de la faune et de la flore locale et le cabinet de voyages Gigault de la Bedollière, un contre-amiral qui a légué une riche collection de captures de contrées lointaines, notamment des trophées et produits coloniaux d'Asie, d'Afrique de l'Ouest ou encore des Amériques¹⁹⁶. Est aussi conservée au musée-bibliothèque de Saint-Calais une précieuse étoffe appelée « Suaire de Saint-Calais », qui a enveloppé les reliques de Carilephus, fondateur de l'abbaye bénédictine¹⁹⁷. Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris était l'invité d'honneur de l'inauguration du musée-bibliothèque en 1889. En effet, Charles Garnier était en pensionnat à Bellême (61), qui se trouve à une soixantaine de kilomètres de Saint-Calais, ce qui lui permettait de rendre visite à sa grand-mère qui avait une maison le long des quais de Saint-Calais. C'est ainsi qu'une petite ville comme Saint-Calais (actuellement on dénombre trois mille deux cent quatre vingts habitants) a pu bénéficier de dons de collections patrimoniales et artistiques uniques. Charles Garnier n'a pas seulement été l'invité d'honneur de l'inauguration du centre culturel mais il a aussi fait don au musée-bibliothèque, entre autres, de livres, d'une aquarelle de sa main et de bustes de plâtre le représentant. À cette époque, le musée-bibliothèque était constitué d'une seule pièce : les livres se trouvaient dans les bibliothèques qui étaient disposées le long des murs de la salle et on trouvait tous les objets au centre de la pièce. Constitué de dons, les particuliers léguait à la fois les objets et leur bibliothèque. Le centre culturel n'est plus disposé de la même façon aujourd'hui : le théâtre a déménagé dans la Halle aux Grains ; un cinéma, dans lequel ont lieu de huit à neuf séances par semaine, s'est installé au centre culturel, une médiathèque a pris possession du premier étage et le rez-de-chaussée est partagé entre une salle de conférence, une salle d'exposition, le musée-bibliothèque et le fonds ancien. Ces deux dernières entités se sont séparées depuis 2009 : les deux pièces se trouvent l'une en face de l'autre. Tous les ouvrages se trouvent désormais dans la salle réservée au fonds ancien, tandis que tous les objets (Tableaux, sculptures, animaux empaillés, éventails...) se trouvent dans le musée-bibliothèque. Ainsi, le musée, qui ne nécessite pas de médiation, est libre d'accès tandis que l'accès au fonds ancien se fait sur rendez-vous. Le musée-bibliothèque

¹⁹⁶ *Saint-Calais.fr* [En ligne]. <https://www.saint-calais.fr/musee-bibliotheque-fonds-ancien-et-cabinets-curieux/> (Page consultée le 17 août 2020).

¹⁹⁷ *Ibid.*

(le fonds ancien ainsi que les objets du musée) est labellisé Musée de France¹⁹⁸. Le musée-bibliothèque de Saint-Calais est ouvert tous les mercredis, de 10 h à 12 h 30 et 15 h à 18 h 30, ainsi que le premier samedi du mois, de 10 h à 12 h.

1.2.2. Collections

Le fonds ancien du musée-bibliothèque de Saint-Calais est actuellement composé de huit mille deux cents ouvrages provenant uniquement de dons. C'est le troisième fonds ancien le plus important du département de la Sarthe après les fonds anciens des bibliothèques du Mans et de La Flèche (bibliothèque du Prytanée) en nombre d'ouvrages et en qualité de conservation des collections. Ces collections patrimoniales encyclopédique sont le parfait reflet des bibliothèques des XVII^e et XVIII^e siècles. On y trouve de nombreux ouvrages qui traitent des sciences naturelles, de la religion, de la médecine... On y trouve très peu de littérature : la bibliothèque de l'époque de laquelle proviennent les collections patrimoniales servait à s'instruire et non à se distraire. Les ouvrages du fonds sont en très bon état. L'amplitude de ces collections s'étend du XIV^e siècle, avec notamment la présence de cinq manuscrits datant de 1390, aux ouvrages datant du XIX^e siècle. L'enrichissement des collections patrimoniales de Saint-Calais s'est effectué au fil des années grâce aux généreuses donations de Thomas Gheerbrants (trois cents ouvrages), de l'abbé Legrand (huit cents ouvrages), de Charles Charbonnier et de Charles Garnier, entre autres. On peut distinguer les donations grâce aux *ex-libris* collés dans les ouvrages. Voici quelques documents remarquables classés par thèmes :

- Religion : *Chants de noël* de Nicolas Denisot, qui est un manuscrit enluminé du XVII^e siècle ; manuscrit de 1391 d'un livre de rentes de l'Abbaye de Saint-Calais ; et un livre d'*Heures* manuscrit enluminé de 1494.

- Littérature : Les Œuvres complètes de Corneille, en douze volumes datant de 1764 ; et les Œuvres de Chateaubriand en onze tomes, publiées en 1830.

- Sciences : *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert dans l'édition de Panckoucke datant de 1784 en cent trente-quatre volumes ; et les *Observations importantes sur le manuel des accouchements* datant de 1734.

- Atlas et récits de voyage : *Histoire générale des Antilles*, de du Tertre datant de 1667 ; l'*Atlas général de L'Isle* de Thirikcow et Brion datant de 1666 avec des cartes et des globes en couleur ; l'*Atlas* de Banks ; *Les mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps* du Père Lafitau ; et l'*Atlas* de Guillaume de l'Isle, premier géographe de Louis XIV, datant de 1732, qui a été colorisé par son propriétaire après l'impression de l'ouvrage.

198 *Culture.gouv.fr* [En ligne]. <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Appellation-Musee-de-France> (Page consultée le 15 juillet 2020).

- Histoire : l'*Histoire universelle* datant de 1734 qui est l'un des premiers ouvrages historiques de vulgarisation et l'*Abrégué de l'histoire Universelle* de 1543 jusqu'en 1607 datant de 1759 de Jacques Auguste Thou.

- Architecture : *Le Nouvel Opéra* de Charles Garnier, publié en 1880 : les deux volumes des planches de l'opéra réunis en un ouvrage, accompagné des deux volumes de textes qui contiennent les explications pour les produire.

2 Gestion générale des collections patrimoniales

2.1. Personnel

2.1.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Quel est le personnel qui gère ces collections patrimoniales ? À La Ferté-Bernard, il s'agit de Stéphane Georget. Titulaire d'un DUT Métiers du livre, il a été employé à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson pour s'occuper principalement du SIGB, du portail en ligne de la bibliothèque et des ordinateurs mis à la disposition du public. Lors du départ à la retraite de sa collègue Claudine Gautier, une redistribution des rôles à la bibliothèque a été effectuée et Stéphane Georget a pris à sa charge la gestion des collections patrimoniales. Il a été intéressé par cette mission tout d'abord par son aspect informatique : le catalogage des documents, la mise en ligne d'un catalogue... mais il a aussi été attiré par ce monde inconnu qu'étaient à l'époque pour lui les collections patrimoniales. Il n'avait aucune formation concernant la gestion des collections patrimoniales lorsqu'il a hérité de la charge de ces collections. Il a pu bénéficier en 2019 d'une formation dispensée par Mobilis concernant le catalogage des collections patrimoniales. La gestion des collections patrimoniales n'est pas sa seule mission à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson : il est aussi responsable des rayons bandes dessinées adultes et ados, ainsi que des mangas, d'une tranche des documentaires et de la maintenance du SIGB.

2.1.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

À Saint-Calais, deux bibliothécaires ont pour mission de gérer le fonds ancien : Pauline Pillet et Liselle Heuzard Hureau qui est à la fois responsable de la gestion du fonds ancien ainsi que bibliothécaire à la médiathèque qui se trouve à l'étage, a eu avant cela une licence de lettres modernes et est titulaire du concours des bibliothèques catégorie B. Pauline Pillet a de nombreuses missions au sein du centre culturel, en plus de la gestion du fonds ancien : elle est entre autres responsable de la programmation culturelle et de la gestion du personnel et du budget du centre culturel de Saint-Calais. Elle est actuellement bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieur (B+), et avant cela, elle a fait un DUT métiers du livre suivi d'une licence professionnelle médiation du patrimoine. Ni l'une ni l'autre n'ont eu de formation pour apprendre à gérer des

collections patrimoniales. Pauline Pillet a néanmoins suivi une formation au CNFPT qui portait sur la conservation des œuvres graphiques : elle y a appris comment mener un projet scientifique et culturel ainsi que le procédé pour mettre en place un plan de sauvegarde. En effet, le centre culturel de Saint-Calais ne disposait d'aucun plan de sauvegarde concernant les collections patrimoniales hébergées au sein du fonds ancien et du musée-bibliothèque. Pauline Pillet a alors pu monter le dossier du plan de sauvegarde, qui est le protocole regroupant toutes les étapes nécessaires à mettre en place pour la sauvegarde des livres et des objets en cas d'incendie ou de catastrophe naturelles jusqu'à leur remise en rayons, former des équipes, et faire visiter le fonds anciens et le musée-bibliothèque et faire des manœuvres d'exercices avec les pompiers. Ce dossier a été validé par la DRAC des Pays de la Loire.

2.2. Budget

2.2.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Contrairement à des bibliothèques qui ont de très importants fonds patrimoniaux, comme à Laval par exemple, il n'y a pas de budget dédié aux acquisitions pour les collections patrimoniales à La Ferté-Bernard. Ce fonds est uniquement composé de dons. Il n'y a pas non plus de budget dédié à la restauration des ouvrages. Un budget global concernant le fonctionnement de la structure est voté, dans lequel sont compris par exemple la climatisation dans la salle du fonds ancien, les pupitres et les coussins de présentation...

2.2.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

Il n'y a pas non plus de budget dédié à proprement parler à la gestion des collections patrimoniales au centre culturel de Saint-Calais. Un budget global pour la programmation culturelle est voté, et dans ce budget est inclus le budget de la gestion et de la valorisation des collections patrimoniales. Comme le fonds ancien est uniquement constitué de dons, il n'y a pas de ligne budgétaire pour des acquisitions de documents : les collections patrimoniales de Saint-Calais, comme de La Ferté-Bernard, sont des collections stagnantes. Il n'y a pas non plus de budget destiné à la restauration d'ouvrages ou d'objets, mais des fonds ponctuels peuvent être demandés à la mairie pour permettre la restauration d'un élément ainsi qu'une subvention de restauration peut être ponctuellement demandée à la DRAC des Pays de la Loire : cette subvention est accordée sur dossier présenté à une commission qui se tient à Nantes et couvre généralement vingt à trente pour cent du montant total de la restauration. Le musée-bibliothèque ne touche aucun des droits à l'image lorsqu'un ouvrage ou un article utilise des photos des œuvres présentes dans les collections patrimoniales : ces droits sont cédés gratuitement, à condition que les photos soient légendées avec le nom du musée-bibliothèque. Cette façon de faire permet aux auteurs de pouvoir utiliser gratuitement dans leurs œuvres des photos du fonds ancien et procure par la même occasion au musée-bibliothèque de Saint-Calais une certaine visibilité auprès d'un public lointain.

2.3. Usages et publics

2.3.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Les usagers des collections patrimoniales à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard sont constitués de quelques chercheurs professionnels et de quelques amateurs. Parmi ces derniers, on compte notamment les membres de la Société du pays fertois, qui est une association fondée en 1993 qui regroupe des passionnés d'histoire qui en font le sujet de leurs publications et dont Nicole Prunier fait partie. En effet, Nicole Prunier est l'usager qui exploite principalement et de façon régulière les collections patrimoniales conservées à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard. C'est une auteure qui publie régulièrement des ouvrages au sein de l'association. Elle a écrit notamment l'histoire de la première bibliothèque de la Ferté-Bernard à partir de l'étude de l'ancien catalogue qui est conservé parmi les collections patrimoniales, croisée avec ses recherches personnelles aux archives départementales de la Sarthe. Le résultat de ses recherches a donné lieu à une présentation à la bibliothèque le temps d'une conférence qui a pu être couplée avec une visite du fonds ancien pour les spectateurs. Son travail permet de valoriser l'histoire locale du territoire et de ces collections patrimoniales.

2.3.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

Le fonds ancien à Saint-Calais n'est pas accessible librement, contrairement au musée-bibliothèque qui ne nécessite pas de médiation : le fonds ancien peut être visité sur rendez-vous. De plus, il est aussi accessible sur rendez-vous par les chercheurs et les étudiants, qui sont les usagers principaux du fonds ancien. Malgré la numérisation des collections patrimoniales par la BnF, les collections patrimoniales physiques attirent encore les chercheurs. De plus, les chercheurs et les étudiants de province trouvent parfois qu'il est plus aisés de se rendre en bibliothèques municipales pour consulter les collections patrimoniales physiques que de se rendre à la BnF. C'est le cas par exemple de deux étudiants de l'Université de Tours qui souhaitaient comparer la jurisprudence des siècles passés à notre jurisprudence actuelle : pour ce faire, ils se sont rendus au musée-bibliothèque de Saint-Calais, afin d'avoir facilement accès aux collections patrimoniales physiques. Le musée-bibliothèque reçoit aussi régulièrement des chercheurs universitaires qui sont devenus des habitués. Après ces exemples d'usages concrets des collections patrimoniales, la majorité du public du fonds ancien vient tout d'abord le visiter et non l'étudier. Le musée-bibliothèque dénombre environ mille personnes qui visitent le fonds ancien par an. Les publics de ces visites sont généralement des scolaires ou des retraités. Le fonds ancien a notamment reçu les associations suivantes : la CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) du Mans, l'Université du temps Libre du Mans ainsi que l'association les Amis de Louis Simon. Le reste du public du fonds ancien est composé de locaux ou de curieux de passage qui auraient entendu parler du musée-bibliothèque.

2.4. Informatisation et catalogage

2.4.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

La catalogage des collections patrimoniales de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard est en cours. Actuellement, Stéphane Georget a catalogué deux mille six cents ouvrages sur les cinq mille composant le fonds ancien. Le confinement de l'année 2020 aurait pu lui permettre d'avancer le catalogage mais les bibliothécaires n'ont pas été conviés pendant ce laps de temps à se rendre dans les locaux de la bibliothèque. Le but de ce catalogage est de mieux connaître ce fonds ainsi que de pouvoir proposer au public le catalogue en ligne sur le site de la médiathèque et de verser ce dernier au Catalogue Collectif de France. Signalé et publié ainsi, le catalogue offrira aux collections patrimoniales de la bibliothèque municipale une grande visibilité. Le catalogage de ces collections a été facilité grâce à la formation proposée par Mobilis que Stéphane Georget a pu suivre. Comme il n'avait aucune formation préalable sur la gestion des collections patrimoniales en bibliothèques municipales, le catalogage de ces dernières se montrait un peu ardu pour le bibliothécaire. Mobilis a alors proposé une formation sur le catalogage unimarc des collections anciennes, en pensant notamment aux responsables de fonds ancien en petite bibliothèque. Cette formation lui a permis par exemple d'apprendre en quelle section il devait signaler et retranscrire les dédicaces faites à la princesse Alice de Monaco, ce qui s'avère être en 316.

2.4.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

Concernant le catalogage du fonds ancien du musée-bibliothèque de Saint-Calais, ce dernier est en cours. En effet, le récolement des collections est bientôt terminé : les bibliothécaires comparent ce qui est inscrit dans l'inventaire du fonds ancien avec ce qui se trouve réellement en rayons, pour ensuite insérer ces données dans un tableau exel qui devrait leur permettre, une fois le récolement terminé, de transposer ces données en notice unimarc et d'ainsi générer le catalogue des collections anciennes. Trente pour cent des notices des ouvrages du fonds ancien sont déjà en ligne sur le SIGB de la bibliothèque. Les deux bibliothécaires en charge de la gestion des collections anciennes travaillent deux à trois heures par semaine sur le récolement des ouvrages. Le catalogue terminé permettra aussi d'estimer la valeur totale des collections patrimoniales et de comparer ce chiffre à celui de l'inventaire par rapport auquel est effectué le récolement, qui est un inventaire datant des années soixante-soixante-dix, tapé à la machine à écrire par le bibliothécaire de l'époque, un certain monsieur Renard. Les bibliothécaires désireraient avoir plus de temps à consacrer au récolement, qui est un travail fondamental pour permettre la mise en ligne d'un catalogue et ainsi de rendre plus visibles ces collections et faciliter grandement leur accès, mais la médiation de ce fonds est extrêmement chronophage : elles ne peuvent donc pas accorder plus de temps par semaine au récolement. L'objectif suivant est de pouvoir répertorier chaque livre en fonction de son donateur, dans un second catalogue.

2.5. Perméabilité des collections patrimoniales avec celle des fonds locaux ?

2.5.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Les collections patrimoniales et les collections locales ne connaissent aucune affiliation et ne sont que très peu perméables. Les collections patrimoniales n'ont pas spécialement la vocation d'être patrimonialisées. Cependant, il nous semble important de signaler que, sur quelques ouvrages qui se rapporteraient à l'histoire locale, il est possible que la bibliothèque choisisse d'en acquérir deux exemplaires et de les répartir dans les deux fonds. De plus, on trouve dans les collections patrimoniales conservées à La Ferté-Bernard un petit fonds ancien et local. Dans ce fonds, qui n'a pas spécialement de place qui lui est consacrée, se trouvent notamment conservés à des fins patrimoniales les bulletins municipaux ainsi qu'un manuscrit écrit par J. P. Pesche, le pharmacien qui a été le premier bibliothécaire de la bibliothèque municipale de La Ferté-Bernard datant de 1826.

2.5.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

Il n'y a pas de perméabilité entre les collections patrimoniales du fonds ancien et les collections locales de la bibliothèque municipale de Saint-Calais, dans la mesure où nous avons affaire à des collections stagneantes, qui ne sont pas enrichies, et qui proviennent de donateurs exceptionnels mais d'un lieu et d'une époque éloignés qui ne leur permettent pas d'être considérés comme des personnages locaux.

3 Valorisation des collections patrimoniales

3.1. Visites des fonds anciens



Photo 4: Fonds ancien de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson



Photo 5: Fonds ancien du musée-bibliothèque de Saint-Calais

3.1.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Les visites des fonds anciens sont la principale action de valorisation des collections patrimoniales. À la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à la Ferté-Bernard, les visites du fonds ancien ouvertes au grand public ont généralement lieu lors des journées du patrimoine. Tous les ans, les journées du patrimoine suivent un thème donné à l'échelle nationale. Cependant, ce thème est difficile à mettre en place dans les petites bibliothèques avec des collections patrimoniales réduites comme c'est le cas à La Ferté-Bernard. Stéphane Georget parvient plus ou moins selon les années à présenter quelques ouvrages relevant du thème annuel mais ce n'est pas la principale composante de ces visites. Le fonds ancien se visite en petits groupes de dix, et la visite dure entre quarante-cinq minutes et une heure trente selon l'engouement du public. Suivant le type de public présent, amateurs ou chercheurs professionnels, retraités ou parents avec leurs enfants..., et suivant l'intérêt suscité par la présentation des collections patrimoniales au groupe, le bibliothécaire adapte sa présentation. Il semble plus aisé à Stéphane Georget de présenter les ouvrages des collections patrimoniales plutôt que de valoriser un livre contemporain car on peut présenter le livre qui a une valeur patrimoniale à travers son caractère physique plus parfois que son contenu. Le livre ancien est valorisable visuellement : son aspect physique et son caractère d'objet concret lui procurent un autre statut que celui du livre contemporain, et il n'est plus alors observé comme un livre, mais comme un objet marqué par le temps, qui est un trésor que l'histoire nous a laissé. Le volume que représentent les collections patrimoniales lorsque l'on pénètre dans le fonds ancien impressionne la plupart des spectateurs. Stéphane Georget présente généralement les ouvrages remarquables que nous avons listés un peu plus haut dans ce travail lors des visites du fonds ancien. Il peut être amené à valoriser d'autres ouvrages selon la demande du public de la visite. Le niveau de détails partagés lors des visites est variable selon l'auditoire : s'il a affaire à un public scolaire, Stéphane Georget privilégiera les ouvrages que l'on peut valoriser par rapport à leurs caractéristiques physiques et non pas nécessairement par rapport à leur contenu. D'ailleurs l'accueil des scolaires dans le fonds ancien est une action importante de valorisation des collections patrimoniales. La visite du fonds ancien est souvent incluse dans la visite de la médiathèque-ludothèque : cela permet aux élèves de concevoir les collections patrimoniales comme faisant partie intégrante des collections de la bibliothèque. Ainsi, les ouvrages des collections patrimoniales ne sont plus des objets étrangers mais bien des documents de la bibliothèque au même titre que les bandes-dessinées, les DVDs, les Cds ou bien les jeux vidéos par exemples. Le but est de simplement les éveiller aux sujets de ces collections et de susciter chez les jeunes un intérêt pour le patrimoine. Il est arrivé que Stéphane Georget reçoive une classe de latinistes accompagnée de leur professeur pour visiter le fonds ancien. Cette visite a permis au bibliothécaire de valoriser les ouvrages écrits en latin présents dans les collections patrimoniales conservées à la bibliothèque et de montrer aux élèves l'application concrète du latin lorsque celui-ci était encore considéré comme une langue vivante. Avec le professeur, la visite a été axée sur des éléments relevant du programme de latin. Lors de l'annonce de l'écriture d'une biographie d'Alice de Monaco par Stéphane Bern

(article disponible en annexe p. 79). Stéphane Georget a pu avoir l'occasion de mettre en lumière ces ouvrages comportant des dédicaces faites à destination de la princesse à une délégation venue de Monaco. Si cet ouvrage paraît un jour, il ne fait aucun doute que la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson va l'acquérir. Peut-être que cet événement pourra être l'objet d'une future exposition.

3.1.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

Les visites du fonds ancien se déroulent globalement au musée-bibliothèque de Saint-Calais comme à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard. Comme dit précédent, le musée-bibliothèque est en accès libre car il ne nécessite pas de médiation, il peut être visité en autonomie, tandis que le fonds ancien est visitable sur rendez-vous, par le biais de la médiation d'une des deux bibliothécaires. Lors des visites, les livres disposés dans les vitrines, d'ordinaire fermées pour des soucis de conservation, sont ouverts à des pages choisies pour que les visiteurs puissent profiter de leurs particularités. La bibliothécaire manipule les ouvrages avec des gants, ce qui a pour effet de sensibiliser le public à leur fragilité et leur préciosité. Ces visites sont généralement propices à la mise en valeur, en plus de tous les ouvrages listés un peu plus haut dans ce mémoire, des plans terriers notamment : ces ouvrages sont les ancêtres des cadastres. Ce sont un ensemble de cartes représentant les villages et les villes. Le musée-bibliothèque possède des plans terriers de Saint-Calais datant d'avant la Révolution et d'après la Révolution, ce qui nous permet de constater les changements que la Révolution a fait subir à la ville.



Photo 6: Plan terrier datant d'avant la Révolution

Pauline Pillet fait aussi visiter le fonds ancien par des scolaires, notamment des classes de cinquième du collège Courtanvaux. Les élèves sont munis d'un petit livret avec quatre ateliers à réaliser durant leur visite du centre culturel, dont un est à réaliser dans le fonds ancien. L'atelier se présente dans le livret comme un texte à trous à compléter avec les mots clefs de la présentation du fonds ancien et une liste de mots de vocabulaire accompagnés de leur définition concernant l'histoire du livre imprimé, tels que la pagination, la réclame et la

signature. Avec les classes de quatrième, Pauline Pillet axe la visite sur le siècle des lumières, qui est au programme, et cela lui permet de mettre en valeur leurs exemplaires de l'*Encyclopédie*.

3.2. Les Expositions

3.2.1. Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson

Les expositions sont rares en ce qui concerne la valorisation des collections patrimoniales à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard. On préfère valoriser les collections patrimoniales à travers une visite du fonds ancien plutôt qu'à travers une exposition. On peut toutefois remarquer la présence de deux pupitres sur lesquels sont disposés des ouvrages remarquables que les usagers de la bibliothèque peuvent observer en passant devant le fonds ancien à travers le mur de verre qui les sépare des ouvrages.

3.2.2. Musée-bibliothèque de Saint-Calais

L'exposition est un mode de valorisation des collections patrimoniales plus pratique au musée-bibliothèque de Saint-Calais : une exposition des documents patrimoniaux est mise en place en salle d'exposition tous les deux à trois ans. Ces expositions sont aussi généralement l'occasion de sortir les objets du musée-bibliothèques qui sont conservés en réserve. Le musée-bibliothèque prête aussi ses ouvrages et ses objets à d'autres collectivités pour que ces dernières puissent conduire leurs expositions et inversement. Les documents sont prêtés sans frais, seul le transport des œuvres est aux frais de l'emprunteur. Le musée-bibliothèque a eu l'occasion de prêter des documents au Musée du Nouveau Monde à La Rochelle, à la bibliothèque du Prytanée à La Flèche et à l'École des Beaux Arts de Paris. Ces prêts de documents procurent une visibilité incroyable aux collections patrimoniales du musée-bibliothèque de Saint-Calais, dans la mesure où les expositions signalent toujours la provenance des œuvres qu'ils mettent en valeur.

3.3. Les classes patrimoines

3.3.1. Scolaires

Chaque année, une classe patrimoine à destination d'une classe de cinquième est organisée par le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois qui coordonne cette animation avec la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard et le musée-bibliothèque de Saint-Calais. Crée en 1998, le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois bénéficie du label Villes et Pays d'art et d'histoire (V.P.a.h.) décerné par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette distinction reconnaît et encourage la volonté locale de valoriser le patrimoine. Cent quatre-vingt seize villes et pays sont actuellement labellisés sur l'ensemble du territoire national. Outre le Perche Sarthois, les Pays de Coëvrons-Mayenne, du Vignoble Nantais, de la Vallée du Loir ainsi que les villes du Mans, de Laval, d'Angers, de Nantes, de Guérande, de Saumur et de Fontenay-le-Comte

sont également labellisés en Pays de la Loire. Le Syndicat Mixte du Pays du Perche sarthois finance et coordonne des projets de valorisation territoriale. La classe patrimoine qu'il coordonne dans l'ouest de la Sarthe est à destination des élèves de deux classes de cinquième du collège Georges Desnos à la Ferté-Bernard. Pendant cinq jours, les élèves vont effectuer des activités autour du livre et de son histoire. Les premières éditions de cette classe patrimoine se déroulaient sur une journée unique. Ces journées ont su conquérir leur publics et surtout les professeurs du collège qui demandaient à ce que l'on poursuive cette animation. Aujourd'hui, la classe patrimoine se déroule sur cinq jours complets : trois jours se déroulent à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson et deux jours au musée-bibliothèque de Saint-Calais. Lors de ces classes patrimoines des professionnels des métiers du livre sont présents : calligraphie, relieur, enlumineur... La classe patrimoine se solde par une présentation des élèves devant leurs parents, leurs professeurs, les bibliothécaires ainsi que les élus et ils repartent avec le livre qu'ils auront conçu de toutes pièces. Le but de cette classe patrimoine est de faire découvrir les deux fonds ancien aux élèves ainsi que de les initier aux techniques relatives à l'histoire du livre. Pour la visite des fonds anciens Stéphane Georget et Pauline Pillet vont orienter leur présentation sur les ouvrages qui portent physiquement la trace de ces techniques et sur les ouvrages qui mettent en lumière dans leur contenu les techniques de fabrication d'un livre. Stéphane Georget présentera par exemple des ouvrages du plus ancien au plus récent en faisant remarquer aux élèves les nerfs sur les tranches des livres, le papier chiffon, les reliures, les marbrures, les gravures, les signatures, les priviléges, les réclames... tandis que Pauline Pillet leur montrera par exemple les pages de *L'Encyclopédie* qui se rapportent à la création de l'imprimerie.



Photo 7: Planches de l'*Encyclopédie* représentant le fonctionnement de l'imprimerie

3.3.2. **Adultes**

Cette année aura lieu ce qu'on appelle une classe patrimoine pour adultes aux bibliothèques de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais. Le Syndicat Mixte du Perche Sarthois, en la personne de Lauréanne Gasnier, est encore une fois le coordinateur de ces journées de stages pratiques autour des techniques du livre ancien. Lors de cette classe patrimoine, les inscrits pourront, en plus de visiter les fonds anciens des deux bibliothèques, participer à des ateliers pratiques. Cette classe patrimoine sera composée de trois journées : la première aura lieu le samedi 10 octobre 2020, de 9h30 à 16h au centre culturel de Saint-Calais. Cette journée, qui portera sur la découverte des manuscrits et une initiation à la calligraphie et à l'enluminure sur parchemin se fera sous forme d'ateliers; La seconde journée se déroulera le samedi 7 novembre 2020 à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard sur la même tranche horaire que la précédente et portera sur la découverte du livre imprimé et les participants pourront réaliser des marbrures ; la troisième journée qui clôturera cette classe patrimoine aura lieu le samedi 21 novembre 2020 à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard et proposera de découvrir la technique de la reliure à travers les siècles et les participants auront l'occasion de réaliser un carnet cousu et relié. Le tarif de cette classe patrimoine est de trente euros par personne et par jour. Les journées sont indépendantes, mais il est conseillé d'effectuer les trois journées pour

avoir une vision globale de l'histoire du livre. Les ateliers sont limités au nombre de douze personnes : il est donc indispensable et obligatoire de s'inscrire aux ateliers. Cela ne vous semble-t-il pas familier ? Nous retrouvons en effet ici en trois journées distinctes les activités menées par les élèves de la classe patrimoine. Le format de l'animation est différent mais l'approche est fondamentalement la même. Cela montre bien qu'il est tout à fait possible et même appréciable et souhaitable d'adapter des animations, qui sont d'abord destinées à des enfants, à un public adulte. Cette classe patrimoine permettra, comme la classe patrimoine réservée aux élèves de cinquième, de mettre en valeur auprès du public les différents métiers liés au livre, à sa fabrication et à son histoire ainsi que de valoriser les fonds anciens des deux bibliothèques en leur permettant d'utiliser comme exemples concrets les ouvrages de leurs collections patrimoniales. Les élèves effectuent après la visites des fonds anciens des ateliers avec des professionnels du livre, comme des enlumineurs ou des calligraphes. Ils réalisent avec eux des marque-pages calligraphiés ainsi qu'un livre, qu'ils vont confectionner eux-mêmes avec toutes les techniques qu'ils auront apprises lors de la classe patrimoine, telles que celle de la reliure ou de la marbrure par exemple. Ainsi ils repartiront avec un savoir théorique acquis lors des visites des fonds anciens ainsi que durant les ateliers et un savoir technique matérialisé par le livre qu'il auront réalisé eux-mêmes. Le jour de la présentation qui a eu lieu le 14 mars 2020 à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson pour la classe patrimoine de cette année, la mairie de la Ferté-Bernard, en la personne de monsieur Thoreau, a offert à chaque élève un abonnement annuel à la bibliothèque.

3.4. *Escape game dans le fonds ancien*

Un *escape game*, déclinaison physique des jeux vidéos *Escape the Room*, est un jeu de rôle grandeur nature qui consiste la plupart du temps à tenter de s'échapper d'une pièce en un temps limité (généralement une heure) et se pratique habituellement en groupe : les joueurs doivent chercher des indices dans une ou plusieurs pièces afin de résoudre l'énigme qui leur permettra d'en sortir¹⁹⁹. Souvent construit autour d'une histoire, l'enjeu peut aussi être de résoudre un problème ou bien de trouver un trésor. Le public cible des *escape games* sont les personnes âgées de vingt-cinq à quarante ans²⁰⁰. Le plus grand *escape game* de France a ouvert à Nantes en octobre 2016 et, en janvier 2020, la France comptait plus de huit cents enseignes d'*escape game* pour plus de deux mille scénarios différents²⁰¹. Les *escape games* s'améliorent de jour en jour et apprécient de pouvoir se tenir dans des lieux atypiques ou dans des lieux chargés d'histoire. Cela a été le cas par exemple de l'Opéra de Paris : en effet, tous les week-ends du 9 juin 2018 au 12 janvier 2020 a pris place dans ce bâtiment historique l'*escape game Inside Opéra* (affiche en annexe p.80). L'enquête se déroule autour du célèbre personnage de la littérature française, le Fantôme de l'Opéra, et en voici le scénario :

199 Wikipédia [En ligne], https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeu_d'évasion (Page consultée le 26 août 2020).

200 Ibid.

201 Ibid.

La veille de la grande première de La Flûte Enchanté de Mozart, lors des répétitions, le metteur en scène panique et des événements étranges se produisent : disparition de costumes, murmures dans les couloirs... Tout porte à croire que le Fantôme, qui s'est installé dans la loge N°5, y est pour quelque chose. Les visiteurs vont donc devoir tenter de résoudre la malédiction du Fantôme et le libérer en résolvant toute une série d'énigmes au sein même de l'établissement, avec la participation de comédiens en tenue d'époque, qui animent l'expérience pour une immersion totale²⁰².

Seuls ou en équipe, les joueurs ont pu déambuler au sein même de l'Opéra Garnier : l'*escape game* leur a offert une opportunité de visiter d'une manière non conventionnelle l'un des bâtiments les plus beaux de Paris. Voir tous ces *escape games* se produire dans des bâtiments historiques a inspiré l'idée à Pauline Pillet et Liselle Heuzard Hureau de créer leur propre *escape game* et que ce dernier prendrait place en un lieu particulier, le fonds ancien du musée-bibliothèque de Saint-Calais. Elles ont présenté leur travail et les résultats obtenus pour cet *escape game* lors du forum *Le Patrimoine écrit en Pays de la Loire : s'informer, échanger* organisé par Mobilis le 18 juin 2019. Elles ont d'abord élaboré cette animation pour un public adulte et adolescent. Elles ont conçu elles-mêmes le scénario, les énigmes, enregistré une voix *off* pour guider les participants, et redécoré en fonctions de ceux-ci le fonds ancien. Leur scénario se basait sur l'histoire d'un des donateurs des collections patrimoniales, l'amiral Gigault de la Bedollière : les joueurs se retrouvaient enfermés dans la bibliothèque de l'amiral. Cet *escape game* pouvait aller jusqu'à huit personnes et les sessions de jeu duraient quarante-cinq minutes. Une des bibliothécaires se trouve dans le fonds ancien à chaque session pour s'assurer du bon déroulement de l'expérience et que rien ne soit dégradé dans le fonds ancien, sans bien sûr aiguiller les joueurs de quelque manière que ce soit ! La visée de cette animation gratuite, qui n'a par ailleurs presque rien coûté à produire mais qui occupé beaucoup de temps de travail !, était d'attirer un nouveau public dans le fonds ancien et de leur faire prendre conscience de la préciosité des collections patrimoniales qui les entouraient. Cela a été un franc succès : douze sessions de l'*escape game* ont été faites, et quatre-vingts pour cent des participants n'étaient jamais venus dans le fonds ancien et sont revenus plus tard pour suivre la visite guidée. Elles ont réussi à attirer au centre culturel et dans le fonds ancien le public qui est généralement non-usager des bibliothèques. Étant donné son succès, elles ont décidé de retravailler l'*escape game* pour l'adapter à d'autres publics : il a été retravaillé afin d'être à destination des enfants, des centres de loisirs, des adolescents en IME (institut médico-éducatif). Pour ces derniers, l'*escape game* a particulièrement bien fonctionné car le jeu a permis aux adolescents de participer de façon concrète à l'activité, tandis qu'il est très difficile de capter et de conserver leur attention lors de visites du fonds classiques. Comme l'a démontré Florence Schrieber, s'appuyer sur un contenu ludique s'est révélé payant²⁰³ : le côté ludique de l'animation a permis aux publics de découvrir d'une façon non-conventionnelle les collections patrimoniales et le fait de les découvrir à travers le jeu permet

202 Sortir à Paris [En ligne], <https://www.sortiraparis.com/arts-culture/balades/articles/166877-inside-opera-l-escape-game-immersif-a-l-opera-garnier-derniers-jours> (Page consultée le 26 août 2020).

203 Florence Schrieber, « Exposer le patrimoine », dans *L'Action culturelle en bibliothèque*, *op. cit.*, p. 90.

de les dénier du caractère sacré que leur accorde généralement le public qui ne se sent pas assez proche ou assez instruit pour être intéressé par elles.

3.5. L'animation de passage

Afin de rendre visibles auprès du public les collections patrimoniales, Pauline Pillet, lorsqu'elle planifie et coordonne les animations, prévoit souvent que, même si les activités proposées n'ont aucun rapport avec le patrimoine écrit, elles passent par le fonds ancien. Cela permet de faire exister aux yeux des usagers ces collections, même si cela n'est que le temps d'un contact visuel. Il suffit parfois de cela pour faire connaître du public l'existence des collections patrimoniales. Pauline Pillet a par exemple organisé une chasse au trésor destinée aux enfants de cinq à dix ans : un défi les attendait dans chaque lieu du centre culturel, et donc un dans le fonds ancien. En réussissant tous les défis, les enfants trouvaient le trésor. Pauline Pillet a aussi organisé des ateliers ciné le samedi matin à destination des enfants de trois à six ans. Les séances de cinéma sont suivies d'un atelier manuel qui se déroule soit au musée, soit dans le fonds ancien. Un concert de musique classique est organisé ponctuellement dans le fonds ancien. Cette animation reçoit souvent un public habitué du centre culturel. La prochaine animation dont nous souhaitons parler est à l'heure actuelle à l'état de projet. Elle aurait dû avoir lieu en avril 2020 mais est reportée en 2021 à cause de la pandémie mondiale de la COVID-19. Il est question de faire passer par le fonds ancien et la galerie des statues qui y mènent un défilé de mode. Nous regrettons beaucoup de ne rien pouvoir en dire de plus et espérons que ce projet pourra voir le jour l'année prochaine : nous l'attendons avec impatience. Le but de toutes ces animations de passage, au même titre que les actions de valorisation plus classiques est de décloisonner les collections patrimoniales des clichés dans lesquels les non-usagers peuvent les enfermer à leur insu. En effet, en ne se jugeant pas assez instruit ou pas assez proche du patrimoine, le public se place de lui-même en retrait par rapport à ces collections ; le but est de montrer aux usagers qu'elles sont là et que leur caractère ancien ne doit pas être une barrière entre elles et eux. Les actions de valorisation de ces collections sont là pour les rapprocher du public.

4 Retour d'expériences sur la gestion des collections patrimoniales

Les deux bibliothécaires interrogés, Stéphane Georget à la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard et Pauline Pillet au musée-bibliothèque de Saint-Calais sont très satisfaits de leur poste qui comprend dans ses missions la gestion des collections patrimoniales de leurs bibliothèques respectives. Stéphane Georget nous a expliqué que gérer les collections patrimoniales lui a permis d'apprendre un grand nombre de choses sur l'histoire du livre et sur le livre ancien. Il s'est découvert une passion pour la valorisation de ce fonds : il ne s'agit pas seulement de les montrer mais de les faire vivre. Pour lui, avoir des collections patrimoniales en bibliothèques municipales confère à la structure un relief et un recul sur le monde tel qu'il est aujourd'hui. Ces dernières années, le numérique et sa relation avec le livre font débat. Certains voyaient en le

numérique la fin de l'ère du livre. Avoir des collections patrimoniales en médiathèque notamment permet de faire prendre connaissance et conscience aux usagers de notre passé, à travers les livres anciens, tout en proposant des collections modernes liées au numérique. Il pense qu'allier le numérique et le patrimoine peut donner de superbes actions de valorisation. La valorisation est ce qui compte pour lui, plus que la valeur concrète des collections patrimoniales. Il regrette de ne pas pouvoir allouer plus de temps à la gestion des fonds anciens. Stéphane Georget est aussi très reconnaissant à Mobilis de proposer des formations, gratuites pour les professionnels, que ce soit de catalogage ou de mise en valeur des fonds, qui sont aussi adaptées aux petites bibliothèques et d'organiser des rencontres interprofessionnelles durant lesquelles il a pu rencontrer des collègues de tous horizons, travaillant à la BnF ou ailleurs, avec lesquels il a pu échanger : Mobilis crée des opportunités d'apprentissage et d'échanges.

Pauline Pillet explique que la gestion de ces collections a enrichi ses connaissances scientifiques à propos du livre et de son histoire et elle trouve génial le contact qui se crée avec les personnes avec lesquelles elle travaille, elle collabore sur des projets de valorisation et avec le public qui découvre ces collections patrimoniales. Elle est heureuse de pouvoir leur présenter ces collections et pense que c'est une réelle opportunité pour le public d'avoir accès à ce patrimoine qui est un témoin de l'histoire du livre et de celle du territoire local.

Conclusion

Ainsi nous nous sommes intéressés dans ce mémoire à la valorisation des fonds en bibliothèques municipales. Ce travail de recherche nous a permis de mettre en lumière les contraintes présentes sur les collections patrimoniales lorsqu'il s'agit de les mettre en valeur mais aussi les opportunités créées par leur mise en valeur. En revenant sur la définition de ce qu'était le patrimoine en bibliothèque, nous avons pu spécifier que les collections patrimoniales conservées dans les bibliothèques municipales étaient majoritairement issues des confiscations révolutionnaires ou étaient des dons. Ce sont des collections dont la conservation et la préservation nécessitent que l'on prenne de nombreuses précautions, comme de les conserver dans une réserve qui n'est pas en accès libre par exemple. Cela leur a cependant desservi auprès du grand public qui les a associés à un patrimoine qui leur était inaccessible. La valorisation de ces collections patrimoniales permet la rencontre entre les documents anciens et leur public. Pourtant, la mise en place de ces actions, tout comme la gestion de ces collections, demandent des ressources, à la fois en personnel, budgétaires et en temps. Les petites bibliothèques municipales n'ont pas forcément de personnel formé à la gestion et à la valorisation de ces fonds particuliers, ni assez de temps à leur consacrer. Des aides venant de l'état ou des régions permettent d'aider les bibliothécaires des petites structures à gérer et à valoriser leurs collections patrimoniales. Si ces collections ne peuvent pas être valorisées comme les autres collections conservées en bibliothèque, ce ne signifie cependant pas que ces collections ne sont pas à valoriser : en effet, c'est une des missions des bibliothèques de valoriser ces fonds et les collections patrimoniales ne font pas exception. Ces collections, dont les conditions de conservation semblent entraver totalement leur valorisation, peuvent comme les autres rencontrer leur public. Le patrimoine connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. Le public est sensible à l'histoire du territoire sur lequel il se trouve et il puise parfois dans ses racines historiques son identité. Le patrimoine intéresse, alors les collections patrimoniales aussi. Les conditions de conservation ne doivent plus enchaîner les collections patrimoniales mais être pensées comme un élément qui leur est intrinsèque. Il faut alors élaborer les actions de valorisation de ces collections en conséquences, comme celles qui ont été réalisées dans la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à La Ferté-Bernard et au musée-bibliothèque de Saint-Calais. Contrairement au livre contemporain, il est difficile de déplacer les collections patrimoniales ; C'est pour cette raison que la majorité des actions de valorisation de ces collections se déroule sur le lieu même de leur conservation. Les visites des fonds anciens, réserves dans lesquelles sont conservées les collections patrimoniales est l'action de valorisation la plus répandue et la plus simple à mettre en place. Elle est absolument nécessaire à rendre visibles les collections patrimoniales au public. Les expositions de documents anciens sont aussi un bon moyen de mettre ces

collections sous les yeux des usagers. Ces animations ne mettent pas les collections patrimoniales en valeur comme on le ferait avec le livre contemporain. Lors de visites ou d'expositions, l'usager est un spectateur qui regarde et commente ce qu'il voit : cela permet de défaire l'aura de solennité que peuvent avoir les collections anciennes, qui est associé aux usages que l'on fait du livre contemporain. Le document ancien est autant apprécié pour son contenu que pour son contenant. Le physique du livre ancien est parfois, à son insu, le parfait témoin du temps : valoriser ces collections, c'est valoriser l'histoire du livre, et ce qui a fait le succès des classes patrimoines, où les documents et leur histoire ont été associés à des activités pratiques. Axer les animations sur le ludisme et la participation du public semble être une des clefs pour réussir une action de valorisation des collections patrimoniales. Nous avons vu le succès rencontré par les classes patrimoines, ainsi que celui de l'*escape game* organisé dans le fonds ancien du musée-bibliothèque. Les participants ont pu s'approprier les fonds de manière concrète. La visée de toutes ces actions de valorisation, qu'elle soit centrée sur les collections patrimoniales ou non, est de rendre visibles à tous ces collections patrimoniales et de les décloisonner des idées reçues que les usagers peuvent avoir à leur propos.

ANNEXES

1 Programme de la journée organisée par Mobilis

Première journée régionale autour du Patrimoine écrit en Pays de la Loire pour fédérer les acteurs du patrimoine écrit et créer un réseau dynamique régional.

Programme :

9h30 - Introduction de la journée, par Emmanuelle Garcia, directrice de Mobilis

10h-10h45 - Le programme national de signalement des collections patrimoniales des bibliothèques, par Sophie Mazens, directrice du département de la coopération de la BnF et Jérôme Belmon, chef du département des bibliothèques (DGMIC/SLL) au Ministère de la Culture

10h45-11h30 - La Coopération en faveur du patrimoine écrit en Pays de la Loire, par Charlotte de Kermel, conseillère livre et lecture, DRAC Pays de la Loire et Arnaud Dhermy, chef de la mission de la coopération régionale à la BnF

11h30-11h45 - L'offre de formation en région, par Sophie Gonzales, directrice du CFCB Bretagne-Pays de la Loire et Rémi Joinville, chargé de mission formation continue au CFCB -Pays de la Loire

11h45-12h15 - État des lieux du signalement des collections patrimoniales des bibliothèques territoriales en Pays de la Loire, par Emilie Chevalme, chargée de mission patrimoine écrit à Mobilis

12h15-14h - Pause déjeuner libre

14h-15h - Ateliers (1 au choix) :

- EAC et patrimoine écrit, valoriser les collections patrimoniales auprès du jeune public. Atelier animé par Stéphane Georget de la Médiathèque de La Ferté Bernard et Pauline Pillet du Musée-Bibliothèque de Saint-Calais

- Plan d'urgence en archives et bibliothèques. Atelier animé par Béatrice Fougère de la Médiathèque de Cholet et Hélène Degrès-Lafitte des Archives départementales de Maine et Loire

- Le plan de conservation partagée des périodiques. Atelier animé par Sophie Goron et Christiane Montis, correspondantes du Centre régional du Sudoc-PS, Université de Nantes

15h-16h - Ateliers (1 au choix) :

- Valoriser les fonds locaux : numériser, dépouiller, communiquer. Atelier animé par Cyrille le Thiec des Archives départementales de Loire-Atlantique et Gisèle Gendre du Centre de documentation du patrimoine de la Région Pays de la Loire

- Traitement et signalement des fonds d'archives en bibliothèque. Atelier animé par Marion Chaigne de la Bibliothèque municipale de Nantes

- Présentation du Catalogue Collectif de France. Atelier animé par Véronique Falconnet, cheffe du service du CCFr à la BnF

16h-17h - Tour de table - Participez à créer l'avenir de la commission patrimoine de Mobilis : vos projets, vos besoins, vos envies

17h-17h15 - Conclusion de la journée, par Marc-Édouard Gautier de la Bibliothèque municipale d'Angers

17h30-18h - Présentation de quelques trésors du patrimoine écrit de la bibliothèque municipale de Nantes, par Marion Chaigne de la Bibliothèque municipale de Nantes

2 Offre d'emploi de la ville d'Auxerre

Offre-Emploi-Ville d'Auxerre²⁰⁴

La Ville d'Auxerre recrute un(e) chargé(e) des collections patrimoniales pour sa Bibliothèque municipale. Poste de catégorie B, filière culturelle, cadre d'emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Rattaché(e) au responsable de la Bibliothèque Adultes, vous aurez pour missions:

- d'assurer des actions de valorisation et de médiation : accueillir le public, répondre aux demandes des chercheurs, être le référent de la mise en ligne des numérisations patrimoniales, assurer des ateliers, concevoir des expositions,
- de gérer les collections patrimoniales : terminer la rétro-conversion des fonds anciens, mener un plan de restauration, rédiger un plan de sauvegarde, assurer une veille documentaire, assurer le traitement documentaire du fonds local,
- d'être référent pour les réserves : suivre le climat des réserves et surveiller l'état des fonds, assurer l'aménagement et l'organisation des collections en réserves, mener la politique de conservation,
- d'encadrer une équipe de 2 agents : organisation de travail, répartition des tâches, suivi des réalisations.

Profil :

- Sens du contact avec le public
- Bonne connaissance du livre ancien et de la description matérielle
- Solides compétences bibliothéconomiques (livre ancien et ses conditions de conservation, saisie du catalogage, classification...), connaissance du logiciel Opsys/Aloès et maîtrise des outils numériques.
- Bon esprit d'équipe
- Organisation et rigueur

Conditions :

- recrutement par voie statutaire ou contractuelle
- poste à temps complet (35h)
- rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle

Renseignements auprès de Carine Ruiz, responsable de la bibliothèque, au 03.86.72.91.60 ou du service développement des Ressources Humaines au 03.86.72.43.27.

204 *Bibliopat* [En ligne] : <http://www.bibliopat.fr/offre-emploi-ville-dauxerre-1?fbclid=IwAR379iukPIRg-J8UiibmsnjkrkOW-eK7xsX1zijHLgtEArr7Nol6V35j3zM> (Page consultée le 20 août 2020).

4 Affiche de l'escape game *Inside Opéra*²⁰⁶



206 Image provenant du *twitter de TF1* [En ligne] : <https://twitter.com/tf1/status/1000693095049056256?lang=ga> (Page Consultée le 1 août 2020)

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
PARTIE I : VALORISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES.....	9
1 Le patrimoine des bibliothèques.....	9
1.1. La notion de patrimoine.....	9
1.1.1.Étymologie et sens actuels du terme	
9	
1.1.2.Le patrimoine des bibliothèques	
10	
1.2. Panorama historique des fonds patrimoniaux en France.....	13
1.2.1.L'Ancien Régime	
13	
1.2.2.La Révolution	
14	
1.2.3.Des XIX ^e et XX ^e siècles à nos jours	
15	
1.3. La BnF et le numérique.....	17
1.4. La Valorisation des collections patrimoniales.....	18
1.4.1.Étymologie et sens actuels du mot « valorisation »	
18	
1.4.2.La médiation	
19	
1.4.3.Histoire de la valorisation des documents	
20	
2 Collections patrimoniales en bibliothèques municipales.....	22
2.1. État des lieux.....	22
2.1.1.Les collections patrimoniales de France en quelques chiffres	
22	
2.1.2.Enrichir les collections patrimoniales en bibliothèques municipales	
24	
2.1.3.Les contraintes financières	
25	
2.1.4.Personnel	
25	
2.2. Inscription des fonds patrimoniaux dans la politique documentaire de l'établissement.....	26
2.2.1.Les documents mis en réserve	
26	
2.2.2.Affiliation des collections patrimoniales avec les collections locales ?	
27	
2.3. Politique régionale, nationale et soutiens locaux.....	28

2.3.1.	Le Service du Livre et de la Lecture
28	
2.3.2.	Le Plan d'action pour le Patrimoine écrit et projets nationaux
29	
2.3.3.	Mobilis : exemple d'un soutien local financé par la région
31	
2.3.4.	Inscription dans la politique documentaire de l'établissement
31	
3	Usages et Valorisation des collections patrimoniales en bibliothèques municipales.....
32	
3.1. Usages et Usagers.....	32
3.2. Rôle social de la valorisation de collections patrimoniales.....	34
3.3. Actions de valorisation des collections patrimoniales.....	37
3.3.1.	Expositions, vitrines et ateliers
37	
3.3.2.	Du numérique à la valorisation
39	
PARTIE II : BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE.....	43
1	Bibliographie.....
43	
2	Sitographie.....
48	
PARTIE III : ÉTUDE DE CAS : VALORISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES DES BIBLIOTHÈQUES DE LA FERTÉ-BERNARD ET DE SAINT-CALAIS.....	51
1	Présentation et historique des bibliothèques et de leurs collections patrimoniales.....
51	
1.1. La médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson à la Ferté-Bernard.....	51
1.1.1.	Histoire
51	
1.1.2.	Collections
53	
1.2. Le Musée-Bibliothèque de Saint-Calais.....	55
1.2.1.	Histoire
56	
1.2.2.	Collections
57	
2	Gestion générale des collections patrimoniales.....
58	
2.1. Personnel.....	58
2.1.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
58	
2.1.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
58	
2.2. Budget.....	59
2.2.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
59	
2.2.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
59	
2.3. Usages et publics.....	60

2.3.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
60	
2.3.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
60	
2.4. Informatisation et catalogage.....	61
2.4.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
61	
2.4.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
61	
2.5. Perméabilité des collections patrimoniales avec celle des fonds locaux ?.....	62
2.5.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
62	
2.5.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
62	
3 Valorisation des collections patrimoniales.....	62
3.1. Visites des fonds anciens.....	62
3.1.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
63	
3.1.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
64	
3.2. Les Expositions.....	65
3.2.1.	Médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson
65	
3.2.2.	Musée-bibliothèque de Saint-Calais
65	
3.3. Les classes patrimoines.....	65
3.3.1.	Scolaires
65	
3.3.2.	Adultes
67	
3.4. <i>Escape game</i> dans le fonds ancien.....	68
3.5. L'animation de passage.....	70
4 Retour d'expériences sur la gestion des collections patrimoniales.....	70
CONCLUSION.....	73
ANNEXES.....	75
1 Programme de la journée organisée par Mobilis.....	75
2 Offre d'emploi de la ville d'Auxerre.....	76
3 Article de Stéphane Bern à propos de son projet de biographie de la princesse Alice de Monaco 77	
4 Affiche de l'<i>escape game Inside Opéra</i>.....	78
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	82

Table des illustrations

Photo 1: Une planche de la <i>Description de l'Égypte</i> , conservée dans le fonds ancien de la bibliothèque de la Ferté-Bernard.....	1
Photo 2: médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson.....	51
Photo 3: Musée-bibliothèque Saint-Calais.....	55
Photo 4: Fonds ancien de la médiathèque-ludothèque Jean d'Ormesson.....	62
Photo 5: Fonds ancien du musée-bibliothèque de Saint-Calais.....	62
Photo 6: Plan terrier datant d'avant la Révolution.....	64
Photo 7: Planches de l' <i>Encyclopédie</i> représentant le fonctionnement de l'imprimerie.....	67

RÉSUMÉ

De nombreuses bibliothèques municipales françaises possèdent des collections patrimoniales, issues des saisies révolutionnaires ou bien de dons. La préservation de ces collections patrimoniales nécessite des conditions de conservation qui, malheureusement, les ont éloignées du public. Pour pouvoir bénéficier de la même visibilité que le livre contemporain, elles nécessitent une médiation. Nous verrons donc en quoi les actions de valorisation contribuent à faire connaître et à rendre accessibles à tous les collections patrimoniales conservées dans les bibliothèques municipales françaises.

mots-clés : collections patrimoniales ; patrimoine ; bibliothèque municipale ; public ; valorisation

ABSTRACT

Many French municipal libraries have heritage collections, either from revolutionary seizures or donations. The preservation of these heritage collections requires conservation conditions that, unfortunately, have kept them away from the public. In order to benefit of the same visibility than a contemporary book, they require mediation. So we will see how actions of valorization contribute to let know and to give access to all the heritage collections preserved in French municipal libraries.

keywords : Heritage collections ; heritage ; municipal library ; public ; valorization.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) LALOI Marion
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 31 / 08 / 2020

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex

